

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 102 4 février 2005

SOMMAIRE

Artifex Luxembourg S.A., Luxembourg	4881	Lemanik Sicav, Luxembourg	4892
Banco Ambrosiano Holding S.A., Luxembourg	4893	Leviatan Capital S.A., Luxembourg	4849
Bepofico S.A., Luxembourg	4893	Millinocket Real Estate S.A., Luxembourg	4882
C.M.P.B., S.à r.l., Luxembourg	4883	OIM Euro Aktien	4891
Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg	4894	Panbaltica Holding S.A., Luxembourg	4884
Chanteloup Holding S.A., Luxembourg	4881	Peculium Holding S.A., Luxembourg	4881
CM Services, S.à r.l., Luxembourg	4883	Poros S.A.H., Luxembourg	4890
Com'M@ 4 Transport S.A., Kayl	4880	Procalux Holding S.A., Luxembourg	4890
Compagnie de Conseils et de Services S.A., Lu-		QG S.A., Luxembourg	4883
xembourg	4880	QG S.A., Luxembourg	4883
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund,		Resolution Luxembourg GP S.A., Luxembourg	4854
Sicav, Luxemburg	4894	Reuschel Private Fund	4880
Cyber Fin, S.à r.l., Luxembourg	4881	S.L. Investments S.A.H., Luxembourg	4893
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	4895	SFDC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4885
Dogus Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4884	Teddy-House, S.à r.l., Luxembourg	4883
Fact Invest S.A., Luxembourg	4882	Terrano S.A., Luxembourg	4850
Fidessa Fund, Sicav, Luxembourg	4852	Terrano S.A., Luxembourg	4851
Fidessa Fund, Sicav, Luxembourg	4854	Ton Investments Holding S.A., Luxembourg	4894
Fonds Direkt Sicav, Luxemburg-Strassen	4891	Tradetronik S.A., Esch-sur-Alzette	4882
Fund Partners, Sicav, Luxembourg	4892	Tulip Industries Benelux, S.à r.l., Luxembourg	4882
Fur Investments Holding S.A., Luxembourg	4892	UBS (Lux) Short Term Sicav, Luxemburg	4890
Globetel Europe Limited, S.à r.l., Luxembourg	4884	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Luxemburg	4891
Graphicom S.A., Luxembourg	4882	Vibidi S.A., Luxembourg	4850
Grosvenor First European Property Investments		Vibidi S.A., Luxembourg	4851
S.A., Luxembourg	4884	Whittaker Participations S.A., Luxembourg	4894
Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxem-		X-Com Holding S.A., Luxembourg	4895
bourg	4889		

LEVIATAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 67.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095719.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



TERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.275.

VIBIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 105.721.

PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, VIBIDI S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à TERRANO S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (ci-après «la Société Absorbante»).
- En échange de cet apport, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 34.000 (trente-quatre mille euros) représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le rapport d'échange a été fixé à 50 (cinquante) actions nouvelles de la Société Absorbante pour 1 (une) action de la Société Absorbée. Les actions nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent.
- Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 10.500 (dix mille cinq cents) actions composant le capital social de la Société Absorbée, 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.
- Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 5.250.000 (cinq millions deux cent cinquante mille euros) et correspondra à la création de 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.
- Les 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions émises auront les mêmes droits et avantages que les 3.400 (trois mille quatre cents) actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de l'exercice 2005
- Cependant, la Société Absorbante étant propriétaire de 7.850 (sept mille huit cent cinquante) actions de la Société Absorbée, la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra 392.500 (trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions propres représentant 74,28% de son propre capital social. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il sera procédé, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante qui sera appelée à statuer sur l'opération de fusion à une réduction du capital de la Société Absorbante d'un montant de EUR 3.925.000 (trois millions neuf cent vingt-cinq mille euros) et à l'annulation des 392.500 (trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions propres.
 - Conformément à l'article 261 (2) de la loi précitée:
- tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 20 janvier 2005 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.
- il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée, ni de porteurs de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard.
- aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.
 - Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Le conseil d'administration de la société TERRANO S.A. et de la société VIBIDI S.A. ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin que la société HRT REVISION, S.à r.l., établie à Luxembourg et agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

TERRANO S.A., Société Anonyme

P. Lentz / J. Seil

VIDIBI S.A., Société Anonyme

P. Lentz / J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00682. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011393.2//63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.



VIBIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.721.

TERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 105.275.

PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée VIBIDI S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à TERRANO S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (ci-après «la Société Absorbante»).
- En échange de cet apport, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 34.000 (trente-quatre mille euros) représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le rapport d'échange a été fixé à 50 (cinquante) actions nouvelles de la Société Absorbante pour 1 (une) action de la Société Absorbée. Les actions nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent.
- Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir, en échanger des 10.500 (dix mille cinq cents) actions composant le capital social de la Société Absorbée, 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.
- Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 5.250.000 (cinq millions deux cent cinquante mille euros) et correspondra à la création de 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.
- Les 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions émises auront les mêmes droits et avantages que les 3.400 (trois mille quatre cents) actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de l'exercice
- Cependant, la Société Absorbante étant propriétaire de 7.850 (sept mille huit cent cinquante) actions de la Société Absorbée, la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra 392.500 (trois cent quatre-vingtdouze mille cinq cents) actions propres représentant 74,28% de son propre capital social. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il sera procédé, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante qui sera appelée à statuer sur l'opération de fusion à une réduction du capital de la Société Absorbante d'un montant de EUR 3.925.000 (trois millions neuf cent vingt-cinq mille euros) et à l'annulation des 392.500 (trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions propres.
 - Conformément à l'article 261 (2) de la loi précitée:
- tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 20 janvier 2005 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.
- il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée, ni de porteurs de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard.
- aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.
 - Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Le conseil d'administration de la société TERRANO S.A. et de la société VIBIDI S.A. ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin que la société HRT REVISION, S.à r.l., établie à Luxembourg et agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 31 janvier 2005. VIDIBI S.A., Société Anonyme P. Lentz / J. Seil TERRANO S.A., Société Anonyme

P. Lentz / J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00684. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011402.2//63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.



FIDESSA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 101.229.

In the year two thousand and five, on the tenth day of January. Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FIDESSA FUND (the «Company»), a public limited company («societe anonyme») as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law of 1915»), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated 16 June 2004, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 657 on 28 June 2004.

The meeting was opened at 9.00 a.m. under the chairmanship of Mr. Henning Schwabe, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Cornelia Fischer, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Florence Georges-Keller, compliance and legal officer, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall

be initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

- II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Company.
 - III. The agenda of the present meeting is the following:
- 1. Amendment of Article 8 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») which shall henceforth read as follows:

«The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed thirty five business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 12 hereof.»

2. Amendment of Article 11 paragraph 1 of the Articles by insertion of a new sentence after the first sentence. This new sentence shall read as follows:

«The calculation of the net asset value per share of each class in a Sub-Fund may be made up to twenty five calendar days after the relevant Valuation Day in order to take into account up to date prices of other collective investment undertakings the respective Sub-Fund is invested in.»

- 3. Miscellaneous
- IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 8 paragraph 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed thirty five business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 12 hereof.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 11 paragraph 1 of the Articles by insertion of a new sentence after the first sentence. The new sentence shall read as follows:

«The calculation of the net asset value per share of each class in a Sub-Fund may be made up to twenty five calendar days after the relevant Valuation Day in order to take into account up to date prices of other collective investment undertakings the respective Sub-Fund is invested in.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the Notary signed together with the Notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FIDESSA FUND (la «Société»), une société anonyme au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), ayant son siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable constituée en vertu de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 657 en date du 28 juin 2004.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henning Schwabe, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Cornelia Fischer, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Florence Georges-Keller, compliance and legal officer, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par l'Article 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés de la Société.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'article 8, paragraphe 2 des statuts de la Société (les «Statuts») qui aura la teneur suivante:

«Le prix de rachat par action sera payable pendant une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas trente cinq jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous.»

2. Modification de l'article 11 paragraphe 1 des Statuts par insertion d'une nouvelle phrase après la première phrase. Cette nouvelle phrase aura la teneur suivante:

«Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie dans un Compartiment pourra être effectué vingt-cinq jours calendaires après le Jour d'Evaluation concerné afin de prendre en compte les prix actuels d'autres organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment concerné est investi.»

3. Divers.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représents déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 paragraphe 2 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Le prix de rachat par action sera payable pendant une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas trente-cinq jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'insérer une nouvelle phrase après la première phrase dans l'article 11 paragraphe 1 des Statuts. Cette nouvelle phrase aura la teneur suivante:

«Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie dans un Compartiment pourra être effectué vingt-cinq jours calendaires après le Jour d'Evaluation concerné afin de prendre en compte les prix actuels d'autres organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment concerné est investi.»



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: H. Schwabe, C. Fischer, F. Georges-Keller, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2005, vol. 430, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010376.3/242/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDESSA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 101.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010378.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2005.

RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 105.481.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by Mrs. Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, on 15 December 2004.

2) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017 3147 USA,

here represented by Mrs. Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, on 14 December 2004.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed in order to be filed at the same time with the Luxembourg registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves as follows:

- **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A. (the «Company»).
- **Art. 2. Preliminary definitions.** Affiliate means with respect to any person, any other person directly or indirectly Controlling, directly or indirectly Controlled by or under direct or indirect common Control with such person;

Approved Budget for each successive Financial Year, the annual budget for the SICAR and the Subsidiaries (if any) approved by the General Partner, which shall not exceed 2.5% of the Total Commitments during the Investment Period, respectively 2.5% of the Net Asset Value after the Investment Period, except that if such percentage has to be exceeded, any such increase will be submitted to a general meeting of Shareholders as more fully described in the Placement Memorandum and the articles of the SICAR;

Board means the board of directors, from time to time, of the Company or any duly appointed committee hereof; Business has the meaning ascribed thereto in Article 5 of the articles of the SICAR;

Chairman means the chairman of the board of directors of the Company;

Company has the meaning ascribed hereto in article 1;

Connected Persons means (a) any one or more of a Management Shareholder's Relatives; or (b) the trustees of any connected trust or connected trusts («Connected Trusts») established solely for the benefit of a Management Shareholder or any Relatives of the Management Shareholder; or (c) any company wholly owned by the trustees of any Connected Trust and holding property exclusively for the purposes of such trust (a «Trust Property Company»); or (d) in the case of any Management Shareholder who is a trustee, any person who was, at the time such Management Shareholder became a Shareholder, a beneficiary of the trust of which such Management Shareholder is a trustee; or (e) in the case of any Trust Property Company, any beneficiary of the trust for the purposes of which the Trust Property



Company holds any Shares; or (f) in the case of any Management Shareholder who is a trustee of any Trust Property Company, any trustee of a trust for the sole benefit of any persons who are beneficiaries of the trust of which such Management Shareholder is a trustee or for the purposes of which the Trust Property Company holds Shares; or (g) any nominee or other person who is to hold Relevant Securities on behalf of a Management Shareholder or any of its Connected Persons (as referred to in sub-clauses (a) to (f) above); or (h) any company wholly owned by any Connected Trust or Management Shareholder;

Control means, with respect to any person the possession, directly or indirectly, by another person of the power to direct or cause the direction of the management or policies of such person, whether through equity ownership, by contract or otherwise and the words Controlled and Controlling shall be construed accordingly;

Defaulting Shareholder has the meaning ascribed hereto in the Placement Memorandum;

Financial Year means a financial period of the Company (commencing on 1st January and ending on 31st December); General Partner means RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A. acting as the unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the SICAR:

Group means the Company, the SICAR and the Subsidiaries (if any);

Investor means Shareholders other than the Management Shareholders;

Investment Period means period from the incorporation of the SICAR until December 31, 2007 or such later date as decided by the shareholders of the SICAR as more fully described in the articles of the SICAR;

Management Agreement means an agreement entered into between a Subsidiary of the SICAR and the Property Manager relating to the management of the property acquired by such Subsidiary in connection with the Business;

Management Shareholders means the holders of Class P 2 Shares of the SICAR;

Ordinary Resolution means a resolution by the Company in general meeting of shareholders adopted by a simple majority of the votes cast at that meeting;

Ordinary Shares means the ordinary shares in the capital of the SICAR;

Overhead Expenditure means, in relation to any Financial Year, the costs, expenses and other liabilities incurred by the Group in connection with the Business other than:

- (a) the costs and expenses of incorporating and establishing any Subsidiary;
- (b) any out of pocket costs, expenses or liabilities incurred directly for the purposes of the acquisition, disposal, development or improvement of any property related asset from time to time owned by the SICAR or any Subsidiary;
 - (c) Start-Up Costs; and
 - (d) any amounts required to pay amounts due under employees incentive plan;

Participating Shares means a special class of Shares issued by the SICAR divided into two sub-classes namely Class P1 Shares and Class P2 Shares as more fully described in the Placement Memorandum.

Passing Shareholder has the meaning ascribed thereto in the Placement Memorandum;

Property Manager means Resolution Property PLC (a company registered in England and Wales under company no. 3479287) for so long as it is engaged by the Group to manage its property;

Relative means spouse, parents, brothers, sisters, children or grandchildren;

Relevant Securities has the meaning ascribed thereto in the Placement Memorandum;

RL Minority Shareholder means, for so long as any of them hold Relevant Shares, both or either of ROUNDHEAD HOLDINGS LIMITED and Mr Laurence and their respective Connected Persons from time to time;

Service Agreement means the service agreements entered into between the Property Manager and each of the holders of Class P 2 Shares issued by the SICAR;

Shareholders means the holders of Shares of the Company, or, if so designated in particular of relevant shares of the SICAR, as the case may be, and any person or persons who subscribe for relevant shares of the SICAR or of the Company, as the case may be, or to whom relevant shares of the SICAR or of the Company, as the case may be, are transferred, sold or otherwise disposed of, in each case pursuant to or in accordance with the provisions of these Articles;

Shares means the shares of the Company, or, if referred to in particular as such, the shares of the SICAR;

SICAR means RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg and with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

SICAR Shares means shares of any class issued by the SICAR;

Special Resolution means a resolution taken in accordance with Article 18.1;

Subscribed Amount has the meaning ascribed thereto in the Placement Memorandum;

Subsidiary means any Undertaking in which the SICAR and/or the Company (or persons acting on its behalf for the time being) directly or indirectly holds or controls (as applicable) any of the following:

- (a) a majority of the voting rights exerciseable at general meetings of the shareholders of that Undertaking on all, or substantially all, matters; or
- (b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exerciseable at meetings of the board of directors of that Undertaking on all, or substantially all, matters; or
 - (c) greater than 50% of the ordinary Share capital of that Undertaking,

and any Undertaking in which any Subsidiary or persons acting on its behalf for the time being directly or indirectly holds or controls the rights or Share capital referred to in (a) to (c) above;

Subsidiary shall be construed in accordance with the UK Companies Act 1985 (as amended);

Support Analysis means an analysis prepared at the cost of the Group and delivered to each Shareholder as soon as is reasonably practicable but in any event no less than 5 days prior to any decision by the SICAR or any Subsidiary on any opportunity to acquire any new property or development or enter into a commitment, a detailed analysis supporting the proposed reasons for making such acquisition, development or commitment and the proposed steps to be taken in relation to such property after its acquisition, development or commitment (including a schedule of all forecast capital



expenditure on the proposed property and detailing the milestones and conditions precedent for each element of such future capital expenditure);

Total Commitment means the total investment which each Shareholder of the SICAR has irrevocably agreed to make in the SICAR which will be called by the SICAR from time to time. A Commitment will become a funded commitment when it has been drawn down;

Undertaking means any body corporate or partnership or an unincorporated association situated in any jurisdiction carrying on trade or a business with or without a view to profit (and, in relation to an Undertaking which is not a company, expressions in these Articles appropriate to companies shall be construed as references to the corresponding persons, officers, documents or organs (as the case may be) appropriate to Undertakings of that description);

the United Kingdom means Great Britain and Northern Ireland and, for the avoidance of doubt, does not include lersey;

Winding-Up means the process of effecting an orderly sale of all or substantially all of the assets of the Group over a 12-month period commencing on the Wind-Up Date and effecting a summary solvent winding up of the Company and the SICAR following the earlier of the completion of such process and the first anniversary of the Wind-Up Date and «Wound-Up» should be construed accordingly;

Wind-Up Date means December 31, 2008 or such other date as is determined by the Shareholders of the SICAR as more fully described in the articles of the SICAR.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited duration until 31 December 2010. However, the term of the Company may be extended upon proposal of the General Partner by Special Resolution for a further maximum period of three years.

Art. 4. Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., a société d'investissement en capital à risque organized as a société en commandite par actions, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «SICAR»), and to act as its General Partner and shareholder with unlimited liability.
- 4.2. The Company may carry out any commercial or financial activities related to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Board. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

Art. 6. Share Capital.

- 6.1. The subscribed capital is set at 24,000.- £ (twenty-four thousand pounds) consisting of 24,000 (twenty-four thousand) Shares having a par value of 1.- £ (one pound) each.
- 6.2. The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Shares.
- 6.3. The authorised capital, is fixed at 34,000.- £ (thirty-four thousand pounds), represented by shares of having a par value of 1.- £ (one pound) each. During the period of five years, as from the date of the publication of these articles of incorporation, the directors be and are hereby authorised to issue shares.

Art. 7. Shares.

- 7.1. The Shares of the Company are in registered form.
- 7.2. A Shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered Shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.
- 7.3 The Company may issue fractions of Shares which shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share in which case they confer a voting right. The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8 . Transfer of Shares.

- 8.1. The recording of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.
- 8.2. Transfers of Shares shall be effected by recording the transfer to be made in the register upon delivery to the Company of an instrument in writing in any usual form or in any other form which the Company may approve and shall be executed by or on behalf of the transferor and on behalf of the transferee, along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.
- 8.3. Any such transfer or purported transfer not made in accordance with the provisions of these Articles shall be void ab initio and be of no effect and shall be disregarded by the directors. The Company shall refuse to register a transfer of a Share if it is not made in accordance with the provisions of these Articles.
- 8.4. If the Company refuses to register a transfer of a Share, it shall within one month after the date on which the transfer was lodged with the Company send to the transferee notice of the refusal.



- 8.5. No fee shall be charged for the registration of any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share.
- 8.6. The Company shall be entitled to retain any instrument of transfer which is registered, but any instrument of transfer which the General Partner refuses to register shall be returned to the person lodging it when notice of the refusal is given.

Art. 9. Pre-emption provisions.

- 9.1. This Article is subject to the provisions of Articles 10 and 11 of these Articles.
- 9.2. A Shareholder or a person entitled by transmission or otherwise, who wishes to transfer Shares or any beneficial interest therein (the 'Vendor's) shall give to the Company notice in writing of his desire to do so (the «Transfer Notice»), specifying the number of Shares which he intends to transfer (the «Shares for Sale»).
 - 9.3. A Transfer Notice once given may not be withdrawn.
 - 9.4. If the Vendor is a Management Shareholder then:
- a) within fourteen days of receipt of the Transfer Notice from the Vendor such person or persons as the Company may with such person's or persons' consent nominate (such nominations to be determined by the Chairman and the non-executive directors of the Property Manager) or, in the absence of any such nomination, the Company may, by notice in writing to the Vendor, offer to purchase such number of Shares for Sale as they are prepared to purchase and specify the price at which they are prepared to purchase them and, where there is more than one nominee then the notice must also specify the number of Shares each nominee is prepared to purchase, such number to be determined by the Chairman and the non-executive directors of the Property Manager;
- b) the Vendor may, in its absolute discretion, accept any offer made pursuant to this Article 9.4 within seven days of receipt of such offer and, if such offer is accepted, then the offeror shall be bound by the terms of any offer which is accepted by the Vendor and the Vendor shall be bound, upon payment of the price indicated in the offer, to transfer (and where applicable arrange for his Connected Persons to transfer) to the offeror such number of Shares as is specified in the offer. If, after becoming so bound, the Vendor makes default in transferring or arranging the transfer of any of the Shares for Sale, the Company may receive the purchase money on behalf of the Vendor (and, where applicable his relevant Connected Persons) and upon execution of such transfer the Company shall hold the purchase money in trust (fiduciairement) for the Vendor (and where applicable his relevant Connected Persons). The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each purchaser and, after his name has been entered in the register of Shareholders of the Company, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person; and
- c) if the Shares for Sale have not all been purchased or the Vendor does not accept the offer referred to in this Article 9.4(a) within seven days of receipt of any offer made pursuant to Article 9.4(a) then the provisions of Articles 9.5 to 9.13 inclusive shall apply.
- 9.5. Within seven days of the receipt of a Transfer Notice, if the Vendor is not a Management Shareholder or, if the Vendor is a Management Shareholder and the Shares for Sale have not all been purchased following the application of Article 9.4, the Company shall send a copy of the Transfer Notice to each Shareholder (who is not a Defaulting Shareholder or a Passing Shareholder) other than the Vendor and his Connected Persons (the «Remaining Shareholders»).
- 9.6. Upon receipt of a copy of a Transfer Notice pursuant to Article 9.5 the Remaining Shareholders may offer, by notice in writing to the Company and the Vendor within 21 days of the Company despatching such copy of the Transfer Notice (each such notice an 'Offer»), to purchase such number of the Shares comprising the remaining Shares for Sale as they may specify and they shall stipulate in such notice the price at which they are prepared to purchase them.
- 9.7. Within seven days of the expiry of the 21 day period in which Offers can be made in accordance with Article 9.6, the Company shall notify the Vendor (and where relevant his Connected Persons) and all members who have made an Offer (the «Offering Shareholders») of the details of the Offers which have been made and the Vendor shall have a period of a further seven days in which to accept some or all of the Offers (in its absolute discretion).
- 9.8. If the Vendor accepts an Offer he will be deemed to have accepted any Offers to purchase the Shares for Sale at an aggregate price for each Share which is the same or higher than the price at which the Vendor has accepted an Offer.
- 9.9. If the Vendor accepts (or is deemed to accept) Offers in aggregate relating to more Shares than the number of Shares for Sale, the Board shall allocate the Shares for Sale to the Offering Shareholders whose Offers have been accepted (or deemed to have been accepted) in order of priority based on the highest price per Share and, where more than one Offering Shareholder has had an Offer accepted to purchase Shares at the same price, in the following manner:
- (a) first, to each such Offering Shareholder whose Offer at such price has been accepted or is deemed to have been accepted there shall be allocated such proportion of the remaining Shares (after allocation of the Shares to Offering Shareholders offering a higher price) as the Offering Shareholder's Subscribed Amount bears to the aggregate Subscribed Amounts of all other such Offering Shareholders or such lesser number of the Shares for which he may have applied;
- (b) secondly, the Shares which remain unallocated shall be allocated (as nearly as may be) to each such Offering Shareholder in the proportions which the sum represented by the number of Shares for which the Offering Shareholder made an offer at such price less the number of Shares already allocated to such Offering Shareholder at that price bears to the aggregate number of unallocated Shares for which Offers at such price have been made.
- 9.10. Each Offering Shareholder shall be bound by the terms of any Offer which is accepted (or deemed to have been accepted) by the Vendor and any allocation made pursuant to Article 9.9.
- 9.11. Upon acceptance (or deemed acceptance) of any Offer, the Vendor shall be bound, upon payment of the price indicated in the Offer, to transfer, and where applicable arrange for his Connected Persons to transfer, to the Offering Shareholder such number of Shares for Sale as is specified in the Offer or (if applicable) as is allocated in accordance with Article 9.9. If, after becoming so bound, the Vendor makes default in transferring any of the Shares for Sale, the Company may receive the purchase money on behalf of the Vendor (and, where applicable his relevant Connected Per-



sons) and upon execution of such transfer the Company shall hold the purchase money in trust (fiduciairement) for the Vendor (and where applicable his relevant Connected Persons). The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each purchaser and, after his name has been entered in the register of Shareholders of the Company, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

- 9.12. If the Shares for Sale represent more than 50% of the issued Shares and the Vendor does not accept Offers in respect of all of the Shares for Sale, the Vendor (and his Connected Persons) may within 12 months of the date on which he receives notification of the details of Offers by Offering Shareholders under this Article 9, transfer to any person or persons who at the same time acquires all the other Shares pursuant to Article 11.1 or who, is approved by either by the RL Minority Shareholder (such approval not to be unreasonably withheld) or Shareholders representing more than 50% of the Shares (other than the Shares held by the Vendor and his Connected Persons) on a bona fide cash sale all (but not some only) of the balance of the Shares for Sale in relation to which Offers were not accepted pursuant to this Article 9 at a price per Share which is not less than the highest price at or above which Offers were made by Offering Shareholders to buy all of the Shares for Sale or, if Offers to buy all of the Shares for Sale were not received at and above any price, all or some of the Shares for Sale at any price.
- 9.13. Where the Shares for Sale represent 50% or less of the issued Shares, the Vendor (and his Connected Persons) may, within 12 months of the date on which he receives notification of the details of Offers by Offering Shareholders under this Article 9, transfer all or some of the Shares for Sale not sold to Offering Shareholders in accordance with this Article 9, to any person or persons approved by either the RL Minority Shareholder (such approval not to be unreasonably withheld) or Shareholders representing more than 50% of the Shares (other than the Shares held by the Vendor and his Connected Persons) on a bona fide cash sale at a price per Share which is not less than the highest price at or above which Offers were made by Offering Shareholders to buy all of the Shares for Sale or, if Offers to buy all of the Shares for Sale were not received at and above any price, at any price.
- 9.14. For the purposes of Articles 9.12 and 9.13, the RL Minority Shareholder will only be entitled to withhold his approval (even if acting reasonably) once in any Financial Year (as such term is defined in these Articles) as regards any particular proposed transferee although, without prejudice to the operation of the foregoing rule, once the identity of a proposed transferee has failed to be approved by the RL Minority Shareholder (and has not subsequently been approved by Shareholders representing more than 50% of the Shares) it shall not be open to the Vendor (or any other Shareholder) to propose such transferee or any other person reasonably considered to be connected or associated with any such proposed transferee again whether within the Financial Year in which he or it was originally proposed or in any Financial Year thereafter.
- 9.15. For the purpose of ensuring that a transfer of Shares is duly authorised or that no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is required to be given hereunder the Board may, at the Company's expense, request any member or past member or the personal representative or trustee in bankruptcy, administrative receiver or liquidator or administrator of any member or any person named as transferee in any instrument of transfer lodged for registration to furnish to the Company such information and evidence as the Board may reasonably think fit regarding any matter which it may deem relevant to such purpose. Failing such information or evidence being furnished to the reasonable satisfaction of the Board within 14 days after such request the Board shall be entitled to refuse to register the transfer in question or, if such information or evidence discloses that a Transfer Notice ought to have been given in respect of any Shares, the Board may by notice in writing require that a Transfer Notice be given forthwith in respect of the Shares concerned.
 - 9.16. If in any case where under the provisions of these Articles:
 - (a) the Board requires a Transfer Notice to be given in respect of any Shares; or
 - (b) a person has become bound to give a Transfer Notice in respect of any Shares,

and such a Transfer Notice is not duly given within a period of two weeks of demand being made by the Company at the request of the Shareholders a Transfer Notice shall be deemed to have been given at the expiration of the said period. In any such case as aforesaid the provisions of this Article 9 shall take effect.

- **Art. 10. Permitted transfers.** Notwithstanding the provisions of any other Article, the transfers set out in this Article 10 shall be permitted without restriction as to price or the requirement to go through the pre-emption procedure in Article 9.
 - 10.1. Permitted transfers by Investors:
- (a) Any transfer of any Shares in the Company held by an Investor («Original Transferor») between the Original Transferor and any Affiliate of the Original Transferor provided that, if subsequently such transferee ceases to be an Affiliate of Original Transferor, such transferee shall be required to transfer the Shares held by it to the Original Transferor or an Affiliate of the Original Transferor.
- (b) Where Shares are held by an Investor as a nominee or on trust for one or more beneficial owners any transfer to another nominee or trustee for the same beneficial owners or to such beneficial owners.
 - 10.2. Permitted transfers by any trust or other scheme for the benefit of employees:

Any transfer of Shares or the creation or transfer of any interest therein by a trust or other scheme for the benefit of employees or executive directors of the Company or any Subsidiary to or in favour of an employee or executive director of the Company or of any Subsidiary as approved by the Chairman after consultation with the directors of the Property Manager who are not also employees of the Property Manager.

10.3. Permitted transfers by Management Shareholders

Any transfer of Shares by a Management Shareholder to its Connected Persons subject to the requirement that prior to any such Connected Person ceasing to be a Connected Person of the transferring Management Shareholder it shall transfer any Shares held by it to the transferring Management Shareholder or another Connected Person of the transferring Management Shareholder.



10.4. Permitted transfers by all Shareholders
Any transfer expressly provided for in these Articles.

Art. 11. Drag along and Tag along rights

11.1. Where a Shareholder transfers Shares to any person who (together with his Related Persons) neither held more than 24.9% of the issued Shares in issue as at the date of these Articles nor is an Investor who together with his Related Persons had a Total Commitment as at the date of these Articles which represented more than 24.9% of the aggregate Total Commitments of all Investors (a «Significant Transferee») in circumstances where:

i. such Significant Transferee together with his Related Persons will, following such transfer, hold more than 24.9% of the Shares in issue as at the date of transfer; and

ii. the transfer is to become effective prior to 31 December 2006,

then the Significant Transferee and his Related Persons will, until 31 December 2006, only be entitled to exercise the aggregate voting rights associated with their shareholdings as would be consistent with an aggregate holding of Shares equal to 24.9% of the Shares in issue.

- 11.2. Without prejudice to the above provisions, if any transfer of Shares made after 31 December 2006 and in exchange for cash consideration would result in the transferee (together with its Affiliates) owning more than 50% of all the Shares (a 'Control Transfer») then such transferee may compulsorily acquire at the same time as receiving the Control Transfer the remaining Shares not already held by such transferee on the terms set out in Article 11.4 provided that prior to making any Control Transfer, the relevant transferor or transferors have first complied with Article 9.
- 11.3. Notwithstanding any other provision of these Articles, if at any time a Shareholder or Shareholders intend(s) to transfer Shares, other than to an existing Shareholder, which would result in the transferee (together with its Affiliates and Related Persons) holding 50% or more of the Shares then in issue (also a «Control Transfer») then the relevant transferor or transferors (the «Selling Member») shall notify all other existing members (the «Tag-Along Members»), in writing, of such proposed transfer and provide reasonable details of its terms and conditions, including the consideration for which the Selling Member proposes to transfer such Shares, (a 'Tag Notification'). Within 10 Business Days of the date of such Tag Notification, each Tag-Along Member shall notify the Selling Member if it elects to require the acquisition of the Shares held by it. Any Tag-Along Member that fails to notify the Selling Member within such 10 Business Day period shall be deemed to have waived its rights under this Article 11.3 in respect of such transfer. If any Tag-Along Member notifies the Selling Member within such 10 Business Day period that it elects for the acquisition of the Shares held by it, the Selling Member shall not transfer any Shares to the proposed transferee unless the transferee purchases the Shares held by the relevant Tag-Along Members on the terms set out in Article 11.4. If the Control Transfer which gives rise to the rights of Tag-Along Members under this Article 11 shall not occur within 60 days following the expiration of the time allowed for the election by the Tag-Along Members, the Tag-Along Members shall be entitled to revoke their elections, in which event the Shareholder or Shareholders proposing to effect the Control Transfers shall not be entitled to transfer any Shares without issuing a fresh Tag Notification to the other Shareholders following which such other Shareholders may again elect to have their Shares purchased.
- 11.4. The terms of the compulsory acquisition under Article 11.1 are that such transferee shall give written notice in the case of an acquisition under Article 11.2 to all (but not some only) of the remaining Shareholders and (in the case of an acquisition under Article 11.3 to all Tag-Along Members who have elected to have their Shares purchased, in each case requiring them to transfer their Shares to such transferee, in each case for an aggregate consideration equal in respect of each Share to the highest cash price at which such transferee has acquired Shares of the relevant class in the six months prior to (and including) the Control Transfer. Upon the giving of such notice each Shareholder shall:
- (a) subject to the provisions of Article 11.1 being complied with, be deemed to have irrevocably waived any pre-emption rights he may have in relation to the transfer of any of such Shares; and
- (b) become obliged forthwith to deliver up to such transferee or his nominee an executed transfer of such Shares and the certificate(s) in respect of the same.
- 11.5. If any Shareholder who is bound by Article 11.4 to sell his Shares does not, within 14 days of becoming required to do so, execute transfers in respect of the Shares held by him, then the Board shall be entitled to, and shall, authorise and instruct such person as they think fit to execute the necessary transfer(s) on his behalf and, against receipt by the Company (on trust (fiduciairement) for such member) of the purchase moneys payable for the relevant Shares, deliver such transfer(s) to the proposed transferee or his nominee and register such transferee or his nominee as the holder thereof, and after such transferee or his nominee has been registered as the holder the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 12. Transmission of Shares.

- 12.1. If a Shareholder, dies the survivor or survivors where he was a joint holder, and his personal representatives where he was a sole holder or the only survivor of joint holders, shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his interest; but nothing herein contained shall release the estate of a deceased Shareholder from any liability in respect of any Share which had been jointly held by him.
- 12.2. A person becoming entitled to a Share in consequence of the death or bankruptcy of a Shareholder may, upon such evidence being produced as the Board may properly require, elect either to become the holder of the Share or to have some person nominated by him registered as the transferee. If he elects to become the holder, he shall give notice to the Board to that effect. If he elects to have another person registered he shall execute an instrument of transfer of the Share to that person. All the Articles relating to the transfer of Shares shall apply to the notice or instrument of transfer as if it were an instrument of transfer executed by the Shareholder and the death or bankruptcy of the Shareholder had not occurred.



12.3. A person becoming entitled to a Share in consequence of the death or bankruptcy of a Shareholder shall have the rights to which he would be entitled if he were the holder of the Share, except that he shall not, before being registered as the holder of the Share, be entitled in respect of it to attend or vote at any meeting of the Company.

Art. 13. General meetings.

- 13.1. All general meetings of the Company and adjournments thereof shall be held in Luxembourg.
- 13.2. At any time, the directors may call general meetings and, on the requisition of one fifth of the Shares pursuant to the provisions of the law, shall forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting for a date not later than one month after receipt of the requisition.
- 13.3. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 13.4. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg or the United Kingdom, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
- 13.5. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14. Notice of general meetings.

14.1. General Meetings shall be called by notice as set forth by the law, but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed by all the Shareholders entitled to attend and vote thereat.

The notice shall specify the day, time and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted. Subject to the provisions of these Articles and to any restrictions imposed on any Shares, the notice shall be given to all the Shareholders, but need not be given to the directors or auditors in their capacity as such.

Art. 15. Proceedings at general meetings.

- 15.1. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business. The quorum at a general meeting not called to pass a Special Resolution, shall consist of two (2) Shareholders present in person or by proxy or, in the case of a corporation, by a duly authorised representative, at least one of whom shall be the RL Minority Shareholder.
- 15.2. If, at a general meeting other than a general meeting called in order to pass a Special Resolution, a quorum is not present within one (1) hour from the time appointed for a general meeting, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned. A second meeting shall be reconvened by the Chairman with eight (8) days advance notice and if a quorum is then not present it shall stand adjourned likewise. A third meeting shall be reconvened by the Chairman with eight (8) days advance notice; if a quorum is again not present, then at such re-adjourned meeting the Shareholder or Shareholders present shall form a quorum.
- 15.3. The Chairman or in his absence some other director shall preside as chairman of the meeting, but if neither the Chairman nor such other director (if any) be present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting and willing to act, the Shareholders present shall elect one of the directors to be chairman and, if there is only one director present and willing to act, he shall be chairman.
- 15.4. If no director is willing to act as chairman, or if no director is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the Shareholders present and entitled to vote shall choose one of their number to be chairman.
- 15.5. A director shall, notwithstanding that he is not a Shareholder, be entitled to attend and speak at any general meeting and at any separate meeting of the holders of any class of Shares in the Company.
- 15.6. The Chairman may adjourn the meeting to one month, but no business shall be transacted at an adjourned meeting other than business which might properly have been transacted at the meeting had the adjournment not taken place. At least eight days' notice shall be given specifying the day, time and place of the adjourned meeting and the general nature of the business to be transacted.

Art. 16. Votes of Shareholders.

- 16.1. Subject to any rights or restrictions attached to any Shares and subject to Article 17, each Shareholder who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by duly authorised representative shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 16.2. No Shareholder shall vote at any general meeting or at any separate meeting of the holders of any class of Shares in the Company, either in person or by proxy, in respect of any Share held by him unless all moneys presently payable by him in respect of that Share have been paid.
- 16.3. No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting shall be valid. Any objection made in due time shall be referred to the meeting of shareholders whose decision shall be final and conclusive.
- 16.4. Votes may be given either personally or by proxy. A Shareholder may appoint more than one proxy to attend on the same occasion.
- 16.5. An instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appoint or or his attorney or, if the appointor is a corporation, under the hand of a duly authorised officer, attorney or other person authorised to sign it.
 - 16.6. Instruments of proxy shall be in any usual form or in any other form which the directors may approve.



- 16.7. The instrument of proxy shall be deemed to confer authority to vote on any amendment of a resolution put to the meeting for which it is given as the proxy thinks fit. The instrument of proxy shall, unless the contrary is stated therein, be valid as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.
- 16.8. The instrument appointing a proxy and any authority under which it is executed or a copy of such authority approved by the directors may be deposited at the registered office of the Company or at such other place as is specified in the notice convening the meeting or in any instrument of proxy sent out by the Company in relation to the meeting, not less than 48 hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote and an instrument of proxy which is not deposited or delivered in a manner so permitted shall be invalid. However, the directors may accept proxies which do not fulfil the above conditions.
- 16.9. A vote given by proxy or by the duly authorised representative of a corporation shall be valid notwithstanding the previous determination of the authority of the person voting unless notice of the determination was received by the Company at the office or at such other place at which the instrument of proxy was duly deposited before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the vote is given.

Art. 17. Loss of rights for defaulting shareholder.

17. If any Shareholder becomes a Defaulting Shareholder, any Shares held by him and his Connected Persons shall, for so long as they are held by him and such Connected Persons, cease to have (subject to the following proviso) any rights attaching or otherwise relating to such Shares including without limitation the right to vote (to the extent permitted by Luxembourg law) and, if applicable, the right to appoint a director of the Company and such Defaulting Shareholder and his Connected Persons irrevocably and unconditionally hereby waive the right to exercise their voting rights.

Art. 18. Special resolutions.

18.1. The general meeting of Shareholders purporting to take special resolutions shall not validly deliberate unless at least half of the Share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed resolutions. If such presence quorum is not satisfied, a second meeting may be convened. The second meeting may validly deliberate regardless of the proportion of the Share capital present or represented at the meeting. At both meetings, Special Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 75% of the votes of the Shareholders present or represented. (a «Special Resolution»).

Art. 19. Shareholder protections.

- 19.1. None of the following matters shall be permitted to take place without the approval of a Special Resolution. The RL Minority Shareholder has a veto-right with regard to the adoption of such Special Resolution:
 - (a) Any issue of equity Share capital by the Company.
- (b) Until such time as all Ordinary Shares of the SICAR have been redeemed and all accruals of dividend thereon have been repaid, the declaration or payment of any dividend or other distribution in respect of Participating Shares of the SICAR.
- (c) The alteration or variation of any rights attaching to any Ordinary Shares of the SICAR or Participating Shares of the SICAR or the consolidation or sub-division of any such Shares.
- (d) The alteration of any provision of these Articles or of the articles of the SICAR or the passing of any resolution inconsistent therewith.
- (e) The entry into by any shareholder of the Group of agreements or arrangements (including for the provision of management or other services) with Shareholders, members of the Board or any of their respective Relatives or Affiliates or with any entities in which a holder of Class P 2 Shares has an equity interest of no less than 10 per cent.
- (f) The passing of a resolution to wind-up or dissolve the Company or the SICAR or an application to the Court either:
 - (i) for an administration order; or
 - (ii) that the property of the Company or the SICAR be placed under the control of the Court; or
 - (iii) that the Company or the SICAR make general cession of its property for the benefit of its creditors.
 - (g) Any material change in the nature or scope of the purpose of the Company or the SICAR.
- 19.2. Other than where such matters are expressly agreed to or authorised in the Management Agreement or are specifically and expressly provided for in a Support Analysis relating to any acquisition, development or commitment which has been approved by Shareholders representing greater than 75% of the Shares, none of the following matters shall take place without the prior approval of the Board and the Chairman:
- (a) The giving of any guarantee or indemnity by the SICAR or the Company other than in the ordinary course of the Business.
- (b) The entry into (or termination) by the SICAR or the Company or any Subsidiary of any partnership, joint venture or other profit-sharing agreement other than in the ordinary course of the Business.
- (c) The provision of any credit or the making of a loan or advance to any person other than in the ordinary course of the Business.
- (d) Any borrowing or raising of money by the SICAR or the Company or any Subsidiary (which shall include the entry into of any finance lease but exclude normal trade credit) other than for the purpose of financing or refinancing an acquisition or development on normal commercial terms provided that such financing will be secured only on the acquired or developed assets and with no recourse to the SICAR or its other Subsidiaries.
- (e) Except and to the extent that the same has been provided for in the then current Approved Budget, the entry into by the SICAR or the Company or any Subsidiary of any contract, liability or commitment which:
- (i) is of a long term (long term meaning, for this purpose, having a duration in excess of two calendar years) or unusual nature; or
 - (ii) could involve an obligation of a material magnitude or nature; or



- (iii) is outside the ordinary course of business of the SICAR or the Company and the Subsidiaries.
- (f) The establishment of any profit sharing, bonus or incentive scheme for employees of the Group or any material variation to the terms thereof.
 - (g) Any variation to the terms of any Management Agreement or any Support Analysis.
- (h) The creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security interest of whatsoever nature in respect of all or any material part of the undertaking, property or assets of the SICAR or the Company or any Subsidiary other than in the ordinary course of the Business for the purpose of financing or refinancing an acquisition or development of assets which are the subject of such security.
- (i) The acquisition of any equity security or debenture in any body corporate other than in the ordinary course of the Business.
- (j) The creation or alteration of any mandate relating to any bank account of the SICAR or the Company or any Subsidiary other than in the ordinary course of the Business.
- (k) The factoring or assignment of any book debts of the SICAR or the Company or any Subsidiary other than in the ordinary course of the Business for the purpose of financing or refinancing an acquisition to which such book debts relate
- (I) Save as provided for in an Approved Budget, the appointment, removal and remuneration of any director or employee of any Subsidiary (other than the Property Manager) other than in relation to any directors or employees of any Subsidiary in the ordinary course of the Business.
- (m) Save for debt collection in the ordinary course of the Business, major decisions relating to the conduct (including the institution and settlement) of material legal or arbitration proceedings to which the SICAR or the Company or any Subsidiary is a party (potential liability, or a claim, in excess of £500,000 being regarded as material for these purposes).
- (n) Any disposal of any property or business (or any material part of any business) or any shares in any company for a consideration not comprised entirely of cash or the disposal in any 12 month period (whether in a single transaction or series of transactions) of assets whose acquisition cost exceeds 50 per cent of the total cost of all acquisitions at any time made by the Group (whether or not such investments are retained by the Group or have previously been disposed of).
 - (o) The amendment of the Service Agreements.
- (p) The adoption by the Company of any Approved Budget which is more than 20 per cent higher than the forecast annual budget and the approval of any changes to such adopted Approved Budget which will result in budgeted Overhead Expenditure or the total budget for the relevant financial period being increased by more than 15 per cent.

Notwithstanding the foregoing, where any Board resolution is passed in favour of any of the actions referred to above, any Board member who, at the meeting at which such Board resolution is passed, notifies the other members of the Board that he will be exercising his rights under this Article shall be entitled to require that such action is not taken without the prior approval of Shareholders representing greater than 75% of the issued Shares of the Company.

- 19.3. Other than where such matters are expressly agreed to or authorised in the Management Agreement or are specifically and expressly provided for in a Support Analysis relating to any acquisition, development or commitment which has been approved by Shareholders representing greater than 75% of the Shares, none of the following matters shall take place without the prior approval of the Board and the Chairman:
- (a) The adoption by the Company of any Approved Budget (other than an approved Budget which is more than 20 per cent higher than the forecast annual budget which shall be dealt with under Article 19.2 and the adoption of any audited report and accounts of the Group for each Financial Year of the SICAR, together with the approval of any changes to any such Approved Budget which will result in budgeted Overhead Expenditure or the total budget for the relevant financial period being increased by 15 per cent and the approval of any changes to the audited report and accounts.
- (b) Any acquisition (whether in a single transaction or series of transactions) by the SICAR or any Subsidiary of any property or business (or any material part of any business) or any shares in any company.
- (c) The disposal in any 12 month period (whether in a single transaction or series of transactions) of assets whose acquisition cost is between 25% and 50% of the total cost of all acquisitions at any time made by the Group (whether or not such investments are retained by the Group or have previously been disposed of) (but excluding a disposal for a consideration not comprised entirely of cash).

Notwithstanding the foregoing, where any Board resolution is passed in favour of any of the actions referred to in such part, any Board member who, at the meeting at which such Board resolution is passed, notifies the other members of the Board that he would be exercising his rights under this Article shall be entitled to require that such action is not taken without the prior written approval of Shareholders representing greater than 50% of the issued Shares of the Company.

19.4. Other than where such matters are expressly agreed to or authorised in the Management Agreement or are specifically and expressly provided for in a Support Analysis relating to any acquisition, development or commitment which has been approved by Shareholders representing greater than 75% of the Shares, the Board will not take any resolution regarding any disposal (whether in a single transaction or series of transactions) by the SICAR or any Subsidiary of any property or business (or any material part of any business) or any shares in any company other than a disposal which falls to be submitted for approval under paragraph (o) of Article 19.2. of or paragraph (b) of Article 19.3. without the prior approval of the Board and the Chairman.

Art. 20. Board of directors.

20.1. Subject to the provisions of the law, the business of the Company shall be managed by a Board composed of three members at least and twelve members at most who need not be Shareholders of the Company who may exercise all the powers of the Company. The directors are vested with the broadest powers to perform all acts of administration



and disposition within the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders are within the powers of the directors.

Art. 21. Appointment and removal of directors

21.1. Subject to Article 21.2 below, the directors may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the agent of the Company for such purposes and on such conditions as it shall determine, including authority for the agent to delegate all or any of his powers. The directors may appoint representatives, investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The directors may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

21.2. No person or corporation domiciled, resident or ordinarily resident in the United Kingdom may be appointed, and no powers of the directors may be exercised by or on behalf of the directors in the United Kingdom pursuant to Article 21.1, unless approved at a meeting of the Shareholders of the Company convened in accordance with these Articles. The directors are appointed by the general meeting of Shareholders, subject to the approval of the Commission de surveillance du secteur financier (the «CSSF»).

Art. 22. Delegation of powers of the directors

22.1. Subject to Articles 21.1 and 21.2, the directors may delegate any of their powers to any committee consisting of one or more directors provided that the committee shall meet outside the United Kingdom. No resolution of the committee shall be effective unless all those present when it is passed are not domiciled, resident or ordinarily resident in the United Kingdom and the committee meets outside the United Kingdom. The directors may also delegate to any director holding any executive office of the Company who is not domiciled, resident or ordinarily resident in the United Kingdom such of their powers as the directors consider desirable to be exercised by him, provided that where any such director becomes domiciled, resident or ordinarily resident in the United Kingdom such delegation shall cease to have effect. Subject to Article 22.2 below, any such delegation shall be made subject to the condition that no powers of the directors may be exercised in the United Kingdom and any exercise of such powers in the United Kingdom by such a delegate shall be invalid. Any such delegation shall, in the absence of express provision to the contrary in the terms of delegation, be deemed to include authority to sub-delegate to one or more directors (whether or not acting as a committee) or to any employee or agent of the Company all or any of the powers delegated and, subject to the other provisions of Articles 21 and 22 relating to the delegation of powers which shall apply mutatis mutandis to any such delegation, may be made subject to such additional conditions as the directors may specify, and may be revoked or altered. Subject to any conditions imposed by the directors, the proceedings of a committee with two or more members shall be governed by these Articles regulating the proceedings of directors so far as they are capable of applying.

22.2. Notwithstanding Article 21.1, powers of the directors may be delegated to a director or a committee of the directors otherwise than in compliance with any domicile and residency conditions set out in Article 21.1 if the powers so delegated consist solely of carrying out or performing administrative services on behalf of the Company which have been expressly and individually approved by a meeting of the directors and the exercise of any powers in breach of this Article shall be invalid.

Art. 23. Disqualification and removal of directors.

The office of a director shall be vacated if:

- (a) he ceases to be a director by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited by law from being a director including any order made thereunder; or
 - (b) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
 - (c) he becomes of unsound mind; or
 - (d) he resigns his office by notice to the Company; or
 - (e) the Shareholders of the Company at a general meeting so resolve; or
- (f) he shall for more than six consecutive months have been absent without permission of the directors from meetings of directors held during that period and the directors resolve that his office be vacated; or
 - (g) he becomes domiciled, resident or ordinarily resident in the United Kingdom; or
- (h) the Shareholder whom he represents has lost the right to appoint a director pursuant to Article 17 and where a Shareholder which had the right to appoint two directors has lost the right to appoint one such director then such Shareholder must indicate which one of the two directors is to be removed from office and if such Shareholder fails to make the requisite indication then the director which was appointed later in time shall be removed from office.
- **Art. 24. Remuneration of directors.** The directors shall be entitled to such remuneration as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting and, unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.
- Art. 25. Expenses. The directors of the Company may be paid all travelling, hotel, and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of the Company or the SICAR or committees of directors of the Company or general meetings or separate meetings of the holders of any class of Shares or of debentures of the Company or otherwise in connection with the discharge of their duties in relation to the managing of the Company or the SICAR.

Art. 26. Appointment of directors.

26.1. Subject to Article 21 and to the provisions of the law, the directors may appoint one or more of their number to the office of managing director or to any other executive office under the Company and may enter into an agreement or arrangement with any director for his employment by the Company or for the provision by him of any services outside the scope of the ordinary duties of a director. Any such appointment, agreement or arrangement is subject to the



approval of the CSSF and may be made upon such terms as the directors determine and they may remunerate any such director for his services as they think fit. Any appointment of a director to an executive office shall terminate if he ceases to be a director but without prejudice to any claim to damages for breach of the contract of service between the director and the Company.

- 26.2. Subject to the provisions of the law, and provided that he has disclosed to the directors the nature and extent of any material interest of his, a director notwithstanding his office:
- (a) may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;
- (b) may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested; and
- (c) shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be voided on the ground of any such interest or benefit.
 - 26.3. For the purposes of this Article:
- (a) a general notice given to the directors that a director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class or persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified;
- (b) an interest of which a director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of his; and
- (c) a director shall not in any circumstances be required to disclose to the directors that he is a director or other officer of, or employed by, or interested in Shares or other securities of, any body corporate which is the ultimate holding Company of the Company or is a subsidiary of such ultimate holding Company.
- 26.4. Subject to the applicable law, a director may vote and shall be counted towards a quorum at any meeting of the directors or a committee of the directors on any resolution concerning a transaction or arrangement with the Company or in which the Company is interested, or concerning any other matter in which the Company is interested, notwith-standing that he is interested in that transaction, arrangement or matter or has in relation to it a duty which conflicts or may conflict with the interests of the Company save where the relevant interest or conflict is resolved by the directors to be material provided that the interest of a director as an employee of the Management Company will not be deemed to constitute such a material interest or conflict. The director must disclose any material conflict to the following meeting of Shareholders before all other items on the agenda.
- 26.5. The directors may exercise the voting power conferred by the Shares in any body corporate held or owned by the Company in such manner in all respects as they think fit (including the exercise thereof in favour of any resolution appointing any or all of them directors of such body corporate, or voting or providing for the payment or giving of remuneration or other benefits to the directors of such body corporate).

Art. 27. Gratuities, pensions and insurance

- 27.1 Without prejudice to the provisions of Article 28, the directors shall have the power to purchase and maintain insurance for or for the benefit of any persons who are or were at any time directors, officers, or employees or auditors of the Company, or of any other company which is its holding company or in which the Company or such holding company has any interest whether direct or indirect or which is in any way allied to or associated with the Company, or of any subsidiary or any such other company, or who are or were at any time trustees of any pension fund in which employees of the Company or any such other company or subsidiary are interested, including (without prejudice to the generality of the foregoing) insurance against any liability incurred by such persons in respect of any act or omission in the actual or purported execution or discharge of their duties or in the exercise or purported exercise of their powers or otherwise in relation to their duties, powers or offices in relation to the Company or any such other company, subsidiary or pension fund.
- 27.2 Without prejudice to the generality of Article 26, no director or former director shall be accountable to the Company or the members for any benefit provided pursuant to this Article 27 and the receipt of any such benefit shall not disqualify any person from being or becoming a director of the Company.
- **Art. 28. Indemnity.** Subject to the provisions of the law, but without prejudice to any indemnity to which the directors may otherwise be entitled, the directors or other officers of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution or discharge of his duties or the exercise of his powers or otherwise in relation thereto, including (but without limitation) any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgement is given in his favour (or the proceedings are otherwise disposed of without any finding or admission of any material breach of duty on his part) or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company or the SICAR.
- Art. 29. Proceedings of directors. Any director may at any time summon a meeting of the directors. Unless such requirement is waived by all directors entitled to attend and vote at the proposed meeting, at least five (5) days written notice shall be given to each of the members of the Board of any meeting of the Board. Any such notice shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The quorum for the transaction of business at any meeting of the directors shall be at least a majority of directors. Meetings of directors or adjournments thereof shall be held in Luxembourg unless otherwise agreed by all directors entitled to and attend and vote at such meeting. No meetings



of directors or adjournments thereof shall be held in the United Kingdom and any decision reached or resolution passed by the directors at a meeting which is held in the United Kingdom shall be invalid and have no effect. Notice of a meeting of the directors shall be deemed to be properly given to a director if it is given to him personally or sent in writing to him at his last known address or any other address given by him to the Company for this purpose. Questions arising at a meeting shall be decided by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have a second or casting vote. Any director may waive notice of a meeting and any such waiver may be retrospective.

- **Art. 30. Meetings of directors.** A resolution in writing signed by all the directors entitled to receive notice of a meeting of the directors or of a committee of the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the directors or (as the case may be) a committee of the directors duly convened and held provided that any such resolution in writing shall be effective only if decided by vote and signed by or on behalf of each director entitled to receive notice and to vote thereon outside the United Kingdom and for this purpose.
- Art. 31. Communication devices. Without prejudice to the first sentence of Article 29, a meeting of the directors or of a committee of the directors may consist of a conference between directors who are not all in one place, but of whom each is able (directly or by telephonic or other communication) to speak to each of the others, and to be heard by each of the others simultaneously provided that no director may participate in proceedings of a meeting of the directors from the United Kingdom by means of a communication device. A director taking part in such a conference shall be deemed to be present in person at the meeting and shall be entitled to vote or be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where the chairman of the meeting then is. The word meeting in these Articles shall be construed accordingly.
- Art. 32. Chairman of the Board of directors. The directors may appoint one of their number to be the Chairman of the Board and may at any time remove him from that office. The director so appointed shall preside at every meeting of directors at which he is present but in the absence of such a director, or if such director is unwilling to preside or is not present within five (5) minutes after the time appointed for the meeting, the directors present may appoint one of their number to be chairman of the meeting.
- **Art. 33. Minutes.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors.

Art. 34. Signatory authority and certification

- 34.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director of the Company or any duly authorized representative of the Company or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Company.
- 34.2 Any director or any person appointed by the directors for the purpose shall have power to authenticate any documents affecting the constitution of the Company and any resolutions passed by the Company or the holders of any class of Shares of the Company or the directors or any committee of the directors, and any books, records, documents and accounts relating to the business, and to certify copies thereof or extracts therefrom as true copies or extracts. A document purporting to be a copy of a resolution, or the minutes of or an extract from the minutes of a Shareholders' meeting of the Company or of the directors or any committee of the directors that is certified as aforesaid shall be conclusive evidence in favour of all persons dealing with the Company upon the faith thereof that such resolution has been duly passed or, as the case may be, that such minutes or extract is a true and accurate record of proceedings at a duly constituted meeting.
- **Art. 35. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The general meeting of Shareholders shall appoint the auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The auditor(s) may be re-appointed for successive terms.
- **Art. 36. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 37. Profits.

- 37.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.
- 37.2 The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.
 - 37.3 Interim dividends may be distributed by the Board by observing the terms and conditions provided for by law.
- **Art. 38. Record dates.** Notwithstanding any other provision of these Articles, the Company or the directors may fix any date as the record date for any dividend, distribution, allotment or issue, and such record date may be on, or at any time before or after, any date on which the dividend, distribution, allotment or issue is declared, paid or made.

Art. 39. Liquidation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 40. Final clause and applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.



Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the Shares to be issued as follows:

1) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

paid 20,198.8 £ (twenty thousand one hundred and ninety-eight pounds, eighty cents) in subscription for 20,198.8 (twenty thousand one hundred and ninety-eight, eighty) Shares;

2) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., prenamed,

paid 3,801.2 £ (three thousand eight hundred and one pounds, twenty cents) in subscription for 3,801.2 (three thousand eight hundred and one, twenty) Shares;

Total: 24,000 £ (twenty-four thousand pounds) paid for 24,000 (twenty-four thousand) Shares.

All the Shares have been entirely paid-in, so that the amount of 24,000.- £ (twenty-four thousand pounds) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand euros (EUR 5,000.). The subscribed capital is valued at thirty-four thousand seven hundred and sixty-three Euro and fifty-six Cent (EUR 34,763.56).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The number of directors is fixed at six (6) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2. The following persons are appointed as directors of the Company:
- a) Mr Michel Christiaan van Krimpen (Chairman), residing in L-8146 Bridel, 14, rue Oster.
- b) Mr Michael Profenius, residing in 466 Lexington Avenue, New York 10017-3147 USA.
- c) Mr Timothy J. Kurt, residing in 1218 Smith Ridge Road, New Canaan, CT 06840 USA.
- d) MN SERVICES, having its registered office in Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk (the Nederlands), represented by Erwin F. Stouthamer.
- e) ATLANTIC AVENUE REALTY Ltd, having its registered office in Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Nancy Donohue or alternatively Dave Ferrero.

- f) Yale University, having its registered office in 55, Whitney Avenue, 5th Floor, New Haven, CT 06510-1300 USA, represented by Alan Forman or alternatively David Slifka.
- 3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

KPMG with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- 4. The registered address of the company is set at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 5. The term of office of the directors and of the auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2005 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.
- 6. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, hereby authorizes the Board to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

représentée par Me Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 15 décembre 2004.



2) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017 3147 USA, représentée ici par Me Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 14 décembre 2004.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps que l'acte aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront ultérieurement propriétaires des actions de la société ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A. (la «Société»).

Art. 2. Définitions préliminaires. Affilié vise, par référence à une personne déterminée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôle directement ou indirectement par ou qui est sous le contrôle commun direct ou indirect de, cette personne déterminée;

Budget Approuvé signifie, pour chaque Exercice Social successif, le budget annuel relatif à la SICAR et à ses filiales (le cas échéant) approuvé par l'Associé Gérant Commandité ne pouvant excéder 2,5% des Engagements Totaux durant la Période d'Investissement, respectivement 2,5% de la Valeur Nette d'Inventaire après la Période d'Investissement. Dans l'hypothèse où, ce pourcentage venait à être dépassé, un tel dépassement serait soumis à l'assemblée générale des actionnaires telle que plus amplement décrite dans le Prospectus et les statuts de la SICAR;

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société ou tout autre comité dûment nommé;

Objet social de la SICAR a le sens qui lui est attribué par l'Article 5 des statuts de la SICAR;

Président signifie le président du Conseil de la Société;

Société a la signification qui lui est attribuée par l'Article 1 des présents statuts;

Personnes Liées signifie (a) un ou plusieurs Parents d'un détenteur d'Actions de la Classe P 2; ou (b) the trustees de tout trust ou trusts lié(s) («Trust Liés») constitués uniquement pour le bénéfice d'un détenteur d'Actions de la Classe P 2 ou tous Parents des détenteurs d'Actions de la Classe P 2; ou (c) toute société détenue à 100% par les trustees de tout Trust Lié et détenant des propriétés exclusivement pour les besoins de ce Trust (une «Trust Property Company»); ou (d) lorsque tout détenteur d'Actions de la Classe P 2 qui est un trustee, toute personne qui était, au moment où ce détenteur d'Actions de la Classe P 2 était un Actionnaire, un bénéficiaire du trust dont ce détenteur d'Actions de la Classe P 2 est un trustee; ou (e) en cas de Trust Property Company, tout bénéficiaire du trust pour les besoins auxquels toute Trust Property Company détient des Actions; ou (f) lorsque tout détenteur d'Actions de la Classe P 2 qui est un trustee de toute Trust Property Company, tout trustee de ce trust pour le seul bénéfice de toute personne qui sont bénéficiaires du trust dont ce détenteur d'Actions de la Classe P 2 est un trustee ou pour les besoins auxquels toute Trust Property Company détient des Actions; ou (g) tout nominee ou toutes autres personnes qui doivent détenir des Actions Concernées pour le compte d'un détenteur d'Actions de la Classe P 2 ou d'une de ses Personnes Liées (telles que mentionnées aux points (a) à (f) ci-dessus); ou (h) toute société détenue à 100% par tout Trust Lié ou détenteur d'Actions de la Classe P 2;

Contrôle signifie au regard de toute personne le pouvoir de toute autre personne de diriger directement ou indirectement ou d'assurer la direction des affaires ou de la politique de cette personne, que ce soit par la propriété d'actions, par le biais d'un contrat ou tout autre moyen et les termes Contrôlé et Contrôlant doivent être interprétés conformément à cette définition;

Actionnaire Défaillant a la signification qui lui est attribuée par le Prospectus;

Exercice Social signifie l'exercice social de la Société (commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre);

Associé Gérant Commandité signifie RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A. agissant en qualité d'associé gérant commandité de la SICAR;

Groupe vise la Société, la SICAR et les Filiales (le cas échéant);

Investisseur vise les Actionnaires autres que les Management Shareholders;

Période d'Investissement signifie la période qui débute à la constitution de la SICAR et qui se termine le 31 décembre 2007 ou toute autre date ultérieure telle que décidée par les actionnaires de la SICAR conformément à ce qui est prévu dans les statuts de la SICAR;

Contrat de Gestion signifie un contrat conclu entre une Filiale de la SICAR et le Gérant Immobilier concernant la gestion des biens immobiliers acquis par cette Filiale en relation avec l'Objet Social de la SICAR;

Management Shareholders vise les détenteurs d'Actions de la Classe P 2 de la SICAR;

Résolution Ordinaire signifie une résolution de la Société adoptée par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes présents à cette assemblée;

Frais Généraux signifient pour chaque Exercice Social, les coûts, les dépenses et autres frais engagés par le Groupe en relation avec l'Objet Social de la SICAR autres que:

- (e) les frais et dépenses liés à la constitution et à l'établissement de toute Filiale;
- (f) tous les coûts, dépenses ou frais engagés directement pour l'acquisition, la vente, le développement ou l'amélioration de tous biens immobiliers détenus par la SICAR ou toute autre Filiale;
 - (g) les frais de lancement liés aux Classes A1; et
- (h) tous les montants nécessaires en vue du paiement des sommes dues au titre du programme d'encouragement destiné aux employés;

Actions Participantes signifie une classe spéciale d'Actions émises par la SICAR divisée en deux sous-classes, à savoir les Classes d'Actions P1 et les Classes d'Actions P2 tel que décrit plus précisément dans le Prospectus

Passing Shareholder a la signification qui lui est attribuée dans le Prospectus;



Gérant Immobilier signifie Resolution Property PLC (une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galle sous le no. 3479287), et ce aussi longtemps que cette société est engagée par le Groupe pour gérer les biens immobiliers;

Parents signifie les époux, parents, frères, surs, enfants ou petits-enfants;

Actions Concernées a la signification qui lui est attribuée par le Prospectus;

RL Actionnaire Minoritaire signifie, aussi longtemps que certains d'entre eux détiennent des Actions Concernées, à la fois Roundhead Holdings Limited et Mr Laurence ou l'un d'entre eux ou leurs Personnes Liées respectives;

Contrat de Service signifie les contrats de services conclus entre le Gérant Immobilier et chacun des détenteurs d'Actions de la Classe P 2 émises par la SICAR;

Actionnaires signifie les détenteurs d'Actions de la Société, ou, les détenteurs des Actions Concernées de la SICAR, le cas échéant, et toute(s) personne(s) qui souscrit à ces Actions Concernées de la SICAR ou de la Société, le cas échéant ou, les personnes auxquelles les Actions Concernées de la SICAR ou de la Société ont été transférées, le cas échéant, vendues ou autrement cédées, dans chaque cas conformément aux dispositions de ces Statuts;

Actions signifie les Actions de la Société, ou en cas de référence explicite, les actions de la SICAR;

SICAR signifie RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

Actions de la SICAR signifie les actions de toute classe émises par la SICAR;

Résolution Spéciale signifie une résolution prise conformément à l'Article 18.1;

Montant Souscrit a la signification que lui est attribuée dans le Prospectus;

Filiale signifie toute Entreprise dans laquelle la SICAR et/ou la Société (ou toute personne agissant actuellement en leur nom) détiennent ou contrôlent directement ou indirectement (le cas échéant):

- (a) une majorité des droits de vote pouvant être exercés à l'assemblée générale des actionnaires de cette Entreprise dans tous, ou substantiellement tous, les domaines;
- (b) le droit de nommer ou de révoquer les administrateurs ayant une majorité de droit de vote pouvant être exercé aux assemblées du Conseil de cette entreprise sur tous, ou substantiellement tous, les domaines; ou
 - (c) plus de 50% des actions ordinaires formant le capital social de cette Entreprise,

ou toute Entreprise dans laquelle toute Filiale ou toute personne agissant actuellement en son nom détient ou contrôle directement ou indirectement les droits ou le capital social tels que mentionnés sous les points (a) à (c) ci-dessus; Filiale doit être interprété conformément au UK Companies Act 1985 tel que modifié;

Support Analysis signifie une analyse préparée aux frais du Groupe et délivrée à chaque Actionnaire aussi rapidement que possible mais dans tous les cas pas moins de 5 jours avant toute décision prise par la SICAR ou l'une de ses Filiales sur l'opportunité d'acquérir tout nouveau bien immobilier ou sur les développements ou tout nouvel engagement, une analyse détaillée à l'appui des raisons invoquées pour effectuer une telle acquisition, un tel développement ou un tel engagement et décrivant les étapes à suivre vis-à-vis de ce bien immobilier après son acquisition, son développement ou engagement (y compris un agenda de toutes les dépenses prévues en terme de capital sur le bien immobilier proposé et détaillant les points fondamentaux et les conditions préalables relatives à chaque élément des dépenses futures);

Engagements Totaux signifie l'investissement total que chaque Actionnaire de la SICAR s'est irrévocablement engagé à faire dans la SICAR et qui feront l'objet d'appels de fonds par la SICAR en temps voulu. Un engagement deviendra un engagement financé dès lors qu'il aura fait l'objet d'un appel de fonds par la SICAR;

Entreprise signifie toute société ou co-propriété ou association située dans quelle que juridiction que ce soit, engagée dans des activités de commerce ou des activités à but lucratif ou non (et, concernant une Entreprise qui n'est pas une société, les expressions employées dans ses Statuts qui concernent plus particulièrement les sociétés doivent être interprétées comme des références aux personnes correspondantes, aux délégués, document ou organe (le cas échéant) qui correspondent aux Entreprises de cette sorte);

Le Royaume-Uni signifie la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et, afin d'éviter toute ambiguïté, n'inclut par Jersey; Désinvestissement vise la procédure qui consiste à effectuer de manière organisée la vente de tout ou d'une part substantielle des actifs du Groupe sur une période de douze mois commençant à la Date de Désinvestissement si à cette date la procédure de Désinvestissement n'est pas achevée et effectuant un relevé des biens de la Société et la SICAR ayant fait l'objet d'un tel Désinvestissement à l'échéance d'une telle procédure ou lors du premier anniversaire suivant la Date de Désinvestissement et 'Désinvesti' doit être interprété conformément à cette définition;

La Date de Désinvestissement signifie le 31 décembre 2008 ou toute autre date déterminée par les Actionnaires de la SICAR telle que plus amplement décrit dans les statuts de la SICAR.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2010. Cependant, cette durée peut être prolongée sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une Résolution Spéciale et ce pour une période supplémentaire de trois ans maximum.

Art. 4. Objet.

- 4.1. L'objet de la Société et d'acquérir et détenir une participation dans RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, dûment constituée et existant en vertu des lois du grand-duché de Luxembourg (la «SICAR»), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité
- 4.2. La Société pourra exercer toute activité commerciale ou financière liée à l'accomplissement de son objet. La Société peut effectuer des emprunts de toute forme et de toute sorte et émettre des obligations et des certificats.

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social de la Société et établi à Luxembourg Ville. A l'intérieur de la même commune, le siège social de la Société pourra être transféré par décision du Conseil. Des filiales ou autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil.



Art. 6. Capital social.

- 6.1. Le capital souscrit est fixé à 24.000 £ (vingt-quatre mille livres sterling) se composant de 24.000 (vingt-quatre mille) Actions ayant une valeur nominale de 1 £ (une livre sterling) chacune.
- 6.2. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise selon les mêmes exigences que pour la modification de ses statuts. La Société pourra, dans la mesure permise par la loi, racheter ses propres actions.
- 6.3. Le capital autorisé et fixé à 34.000 £ (trente-quatre mille livres sterling), représenté par des actions ayant une valeur nominale de 1 £ (une livre sterling) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions.

Art. 7. Actions.

- 7.1. Les Actions de la Société seront nominatives.
- 7.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social, où tout Actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La Propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des Actionnaires. Les certificats d'Actions nominatives seront délivrés et signés par deux administrateurs à la demande de l'actionnaire concerné.
- 7.3 La Société pourra émettre des fractions d'Action qui donneront des droits proportionnels à la fraction d'Action qu'elles représentent mais qui ne confèrent pas de droit de vote, sauf si leur nombre est tel qu'il représente une Action entière auquel cas il confère un droit de vote. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action; au cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, les personnes invoquant un droit sur ces ou cette Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la ou les Actions à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette ou ces Action(s) jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Transfert des actions.

- 8.1. L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des Actions nominatives établit la preuve de son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.
- 8.2. Le transfert des Actions devra être effectué par l'inscription du transfert à effectuer dans le registre sur délivrance à la Société d'un acte écrit, sous une forme habituelle ou sous toute autre forme, approuvée par la Société et devra être signé par ou au nom du cédant ainsi que du cessionnaire, ensemble avec d'autres actes de transfert satisfaisant la Société ainsi que les certificats d'Actions si des certificats d'Actions ont été délivrés.
- 8.3. Tout transfert ou prétendu transfert qui n'a pas été réalisé conformément aux dispositions de ces Articles sera nul et dépourvu d'effet, et devra être ignoré par les administrateurs. La Société devra refuser l'inscription du transfert d'une Action si celle-ci n'a pas été réalisée en conformité avec les dispositions des présents Statuts.
- 8.4. Si la Société refuse d'enregistrer un transfert d'Action, elle devra envoyer au cessionnaire la notification de refus dans le mois suivant la date du dépôt du transfert auprès de la Société.
- 8.5. L'enregistrement de tout acte de transfert ou de tout autre document concernant ou ayant une incidence sur le titre d'une Action ne fait l'objet d'aucune commission.
- 8.6. La Société est habilitée à conserver tout acte de transfert enregistré. Cependant, tout acte de transfert que l'Associé Gérant Commandité refuse d'inscrire est restitué à la personne dépositaire lorsque notification de refus est donnée.

Art. 9. Droit de préemption.

- 9.1. Cet Article est soumis aux dispositions des Articles 10 et 11 des présents Statuts.
- 9.2. Un Actionnaire, ou toute autre personne jouissant d'un droit de cession ou autre, et souhaitant céder les actions ou tout droit d'usufruit sur lesdites actions (le «Cédant») remettra un avis écrit à la Société à cet effet (l'«Avis de Cession»), lequel Avis fera mention du nombre d'Actions faisant l'objet de la cession (les «Actions à Céder»).
 - 9.3. Les Avis de Cession, après dépôt, sont irrévocables.
 - 9.4. Si le Cédant est un Management Shareholder:
- a) dans un délai de deux semaines à compter de la réception de l'Avis de Cession déposé par le Cédant, le ou les personne(s) désignée(s) par la Société (ces nominations à déterminer par le Président et les administrateurs non exécutifs du Gérant Immobilier) avec le consentement desdites personnes, ou, en l'absence d'une telle désignation, la Société, peuvent, en écrivant au Cédant, lui proposer le rachat des Actions à Céder qu'ils sont prêts à racheter et lui notifier le prix auquel ils sont prêts à racheter les Actions à Céder, et, en cas de pluralité de nominee, l'avis de rachat devra également faire mention du nombre d'actions que chaque nominee est prêt à racheter, ce nombre étant fixé par le Président et les administrateurs non exécutifs du Property Manager;
- d) le Cédant peut, à son entière discrétion, accepter toute offre lui ayant été faite conformément à l'article 9.4. dans un délai de sept jours à compter de la réception de ladite offre et, en cas d'acceptation de ladite offre, le candidat cessionnaire sera alors lié par les termes de l'offre acceptée par le Cédant et le Cédant sera tenu, une fois le prix spécifié dans l'offre acquitté, de céder (et le cas échéant prendre les dispositions afin que les Personnes Liées cèdent) au candidat cessionnaire le nombre d'Actions visées dans l'offre. Si, après s'y être engagé de la façon susmentionnée, le Cédant faillit à son obligation de cession, ou à son obligation de prendre des dispositions de cession, de tout ou partie des Actions à Céder, la Société pourra recevoir le produit de rachat pour compte du Cédant (et, le cas échéant, pour le compte des Personnes Liées concernées) et, lors de l'exécution de la cession, la Société conservera le produit de rachat fiduciairement pour le Cédant (et, le cas échéant, pour ses Personnes Liées). La réception du produit de rachat par la Société vaudra le quitus vis-à-vis de chaque acheteur et, après entrée de son nom dans le registre des Actionnaires de la Société, la validité de la procédure ne pourra pas être mise en doute par qui que ce soit;



- e) si les Actions à Céder ne font pas toutes l'objet d'un rachat ou si le Cédant n'accepte pas l'offre visée sub 9.4(a) dans les sept jours qui suivent la réception de ladite offre, alors les dispositions visées aux articles 9.5 à 9.13 (incluses) s'appliqueront.
- 9.5. Dans un délai de sept jours à compter de la réception de l'Avis de Cession, si le Cédant n'est pas un Management Shareholder, ou si le Cédant est un Management Shareholder et que les Actions à Céder n'ont pas toutes fait l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de l'article 9.4., la Société enverra une copie de l'Avis de Cession à chaque Actionnaire (qui ne soit ni un Actionnaire Défaillant ni un Passing Shareholder) autre que le Cédant et ses Personnes Liées (les «Autres Actionnaires»).
- 9.6. A la réception d'une copie de l'Avis de Cession, conformément à l'Article 9.5., les Autres Actionnaires pourront proposer, en écrivant à la Société et au Cédant dans un délai de 21 jours à compter de l'envoi de la copie de l'Avis de Cession par la Société (chaque avis constituant une «Offre»), le rachat du nombre d'Actions, y compris le reliquat des Actions à Céder, qu'ils spécifieront et au prix de rachat qu'ils sont prêts à payer et qu'ils mentionneront dans ledit avis.
- 9.7. Dans un délai de sept jours à compter de l'échéance du délai de 21 jours au cours duquel les Offres peuvent être faites conformément à l'Article 9.6, la Société notifiera au Cédant (et, le cas échéant, ses Personnes Liées) et tous les Actionnaires qui ont fait une telle offre (les «Actionnaires Acheteurs») les détails des Offres ainsi communiquées et le Cédant disposera d'une nouvelle période de sept jours afin d'accepter tout ou partie des Offres (à son entière discrétion).
- 9.8. Si le Cédant accepte une Offre il sera censé avoir accepté toutes les Offres d'achat des Actions à Céder à un prix total pour chaque Action égal ou supérieur au prix auquel le Cédant a accepté une Offre.
- 9.9. Si le Cédant accepte (ou est censé avoir accepté) des Offres ayant trait au total à un nombre d'Actions supérieur au nombre d'Actions à Céder, le Conseil attribuera les Actions à Céder aux Actionnaires Acheteurs dont les Offres ont été acceptées (ou censées avoir été acceptées) selon un ordre prioritaire basé sur le prix par Action le plus élevé et, lorsque plus d'un Actionnaire Acheteur a vu son offre d'achat acceptée au même prix, selon l'ordre suivant:
- (c) premièrement, il sera alloué, à chaque Actionnaire Acheteur dont l'Offre a été acceptée ou est censée avoir été acceptée à un tel prix, telle proportion des Actions restantes (après attribution des Actions aux Actionnaires Acheteurs ayant offert un prix plus élevé) correspondant à la proportion que représente le Montant de Souscription versé par l'Actionnaire Acheteur par rapport au Produit de Souscription total de toutes les Actions Souscrites par tous les autres Actionnaires Acheteurs ou tel autre nombre inférieur d'Actions pour lequel il aura fait une Offre;
- (d) deuxièmement, les Actions non encore attribuées seront allouées (dans la mesure du possible) à chaque Actionnaire Acheteur proportionnellement au montant représenté par le nombre d'Actions pour lequel ledit Actionnaire Acheteur aura fait une Offre à un tel prix, moins le nombre d'Actions déjà alloué à cet Actionnaire Acheteur en proportion que représente ce prix par rapport au nombre total d'Actions non encore attribuées et pour lesquelles des Offres ont été faites à ce prix.
- 9.10. Chaque Actionnaire Acheteur sera lié par les termes d'une quelconque Offre qui a été acceptée (ou qui est censée avoir été acceptée) par le Cédant et d'une quelconque attribution en vertu de l'article 9.9.
- 9.11. Dès l'acceptation (ou l'acceptation réputée) d'une Offre, quelle qu'elle soit, le Cédant sera obligé, à la réception du payement du prix mentionné dans l'Offre, de céder, et le cas échéant, de prendre les dispositions pour que ses Personnes Liées cédent, à l'Actionnaire Acheteur, le nombre d'Actions à Céder visé dans l'Offre ou, le cas échéant, le nombre d'Actions attribuées en vertu de l'article 9.9. Si, après s'y être engagé de la façon susmentionnée, le Cédant faillit à son obligation de cession de tout ou partie des Actions à Céder, la Société pourra recevoir le produit de rachat pour compte du Cédant (et, le cas échéant, pour le compte des Personnes Liées concernées) et, lors de l'exécution de la cession, la Société conservera le produit de rachat fiduciairement pour le Cédant (et, le cas échéant, pour ses Personnes Liées). La réception du produit de rachat par la Société vaudra le quitus vis-à-vis de chaque acheteur et, après entrée de son nom dans le registre des Actionnaires de la Société, la validité de la procédure ne pourra pas être mise en doute par qui que ce soit.
- 9.12. Si les Actions à Céder représentent plus de 50% des Actions émises et si le Cédant n'accepte pas les Offres ayant trait à toutes les Actions à Céder, le Cédant (et ses Personnes Liées) peuvent, dans un délai de 12 mois à compter de la date à laquelle il a été informé des détails des Offres faites par les Actionnaires Acheteurs en vertu de l'article 9, céder à une ou plusieurs personnes, quelles qu'elles soient, qui acquièrent en même temps toutes les autres Actions en vertu de l'article 11.1 ou qui, sont approuvées par, soit l'Actionnaire Minoritaire RL (cette approbation ne pouvant faire l'objet d'une révocation sans fondement), soit par des Actionnaires qui représentent plus de 50% des Actions (hormis les Actions détenues par le Cédant et ses Personnes Liées) dans le cadre d'une vente comptant bona fide, de toutes les Actions à Céder (mais pas moins que toutes) restantes pour lesquelles des Offres n'ont pas été acceptées conformément au présent article 9 à un prix par Action qui n'est pas inférieur, mais qui peut être supérieur, au prix le plus élevé auquel des Offres ont été faites par des Actionnaires Acheteurs qui ont proposé de racheter toutes les Actions à céder, ou, si des Offres de rachat de toutes les Actions à Céder n'ont pas été faites à un prix quelconque, tout ou partie des Actions à Céder à un prix quelconque.
- 9.13. Lorsque les Actions à céder représentent 50% ou moins des Actions émises, le Cédant (ou ses Personnes Liées) peuvent, dans un délai de 12 mois à compter de la date à laquelle il a été avisé des détails des Offres des Actionnaires Acheteurs en vertu du présent article 9, céder tout ou partie des Actions à Céder non encore vendues à des Actionnaires Acheteurs en vertu du présent article 9, à une ou plusieurs personnes, quelles qu'elles soient, approuvées soit par l'Actionnaire Minoritaire RL (une telle approbation ne pouvant être révoquée sans fondement), soit par des Actionnaires représentant plus de 50% des Actions (autres que les Actions détenues par le Cédant et ses Personnes Liées) dans le cadre d'une vente comptant bona fide à un prix par Action qui ne soit pas inférieur au prix le plus élevé auquel ou au-dessus duquel des Offres ont été faites par des Actionnaires Acheteurs qui ont proposé le rachat de toutes les



Actions à Céder, ou, si des Offres de rachat de toutes les Actions à Céder n'ont pas été reçues à un prix quelconque, à tout autre prix.

- 9.14. Pour les besoins des articles 9.12 et 9.13, l'Actionnaire Minoritaire RL sera seulement en droit de ne pas donner son approbation (même s'il agit de façon raisonnable) une seule fois par Exercice Social (tel que défini dans les présents Statuts) pour un candidat cessionnaire, en outre, nonobstant l'application de la règle énoncée ci-dessus, après que l'identité d'un candidat cessionnaire soit désapprouvée par l'Actionnaire Minoritaire RL (et n'a pas fait l'objet d'une approbation ultérieure de la part d'Actionnaires représentant plus de 50% des Actionnaires), il ne sera pas possible au Cédant (ou à un autre Actionnaire) de proposer à nouveau ce cessionnaire ou toute autre personne raisonnablement considérée liée ou associée audit cessionnaire au cours de l'Exercice Financier au cours duquel la première proposition a été faite ou au cours d'un Exercice Financier ultérieur, quel qu'il soit.
- 9.15. Afin de s'assurer qu'une cession d'Actions est dûment autorisée ou que des conditions qui exigent le dépôt d'un Avis de Cession ne soient réunies, le Conseil peut, aux frais de la Société, demander à un membre ou à un ancien membre ou au représentant personnel ou au trustee en faillite, au receveur, liquidateur, ou administrateur d'un quelconque membre ou à toute autre personne désignée en tant que cessionnaire dans un quelconque document de transfert déposé aux fins d'enregistrement, de fournir à la Société les informations et documents que le Conseil pourra raisonnablement exiger dans le cadre de toute action pertinente. En l'absence de la remise d'informations ou documents jugés satisfaisants par le Conseil dans un délai de 14 jours après la demande, le Conseil sera autorisé à refuser l'enregistrement de la cession concernée ou, s'il apparaît de tels informations ou documents qu'un Avis de Cession aurait dû être déposé au titre d'Actions, le Conseil pourra exiger par écrit qu'un Avis de Cession soit immédiatement remis concernant les Actions visées.
 - 9.17. En tout cas, si, en vertu des présents Statuts:
 - (c) le Conseil exige qu'un Avis de Cession soit déposé au titre de certaines Actions; ou
 - (d) qu'une personne soit devenue obligée de déposer un Avis de Cession au titre de certaines Actions,

et que ledit Avis de Cession ne soit pas dûment déposé dans un délai de deux semaines à compter de la demande exprimée par la Société à la demande des Actionnaires, un Avis de Cession sera réputé déposé à l'échéance du délai susvisé. De toute façon, comme susmentionné, les dispositions de l'article 9 seront d'application.

- Art. 10. Cessions autorisées. Nonobstant les dispositions de tout autre Article, les cessions visées au présent Article 10 seront autorisées, sans restriction de prix ou de respect de la procédure de préemption visée à l'Article 9.
 - 10.1. Cessions autorisées par les Investisseurs:
- (c) Toute cession d'Actions de la Société détenues par un Investisseur (l'«Cédant Initial») entre le Cédant Initial et un quelconque Affilié du Cédant Initial, pour autant que, dans le cas où le cessionnaire cesse d'être affilié au Cédant Initial, le cessionnaire devra céder les Actions qu'il aura acquises au Cédant Initial ou à l'un des Affiliés du Cédant Initial.
- (d) Lorsque des Actions sont détenues par un Investisseur en tant que nominee ou dans le cadre d'un trust pour un ou plusieurs bénéficiaires économiques: toute cession en faveur d'un autre nominee ou d'un autre fiduciaire pour les mêmes bénéficiaires économiques ou toute cession en faveur des bénéficiaires économiques.
 - 10.3. Cessions autorisées par un quelconque trust ou autre véhicule au bénéfice d'employés:

Toute cession d'Actions ou la création ou la cession de tout intérêt dans ces Actions par un trust ou autre véhicule au bénéfice d'employés ou d'administrateurs délégués de la Société ou de toute filiale en faveur d'un employé ou d'un administrateur exécutif de la Société ou de toute filiale, avec l'accord du Président qui aura consulté les administrateurs du Property Manager qui ne sont pas par ailleurs employés du Property Manager.

10.3. Cessions autorisées par les Management Shareholders.

Toute cession d'Actions par un Actionnaire Gestionnaire en faveur de ses Personnes Liées pour autant que, avant qu'une Personne Liée ne cesse d'être une Personne Liée à l'Actionnaire Gestionnaire cédant, ladite Personne Liée cède ses Actions à l'Actionnaire Majoritaire ou à une autre Personne Liée à l'Actionnaire Gestionnaire cédant.

10.4. Cessions autorisées par tous les Actionnaires.

Toute cession expressément prévue par les présents Statuts.

Art. 11. Droits de sortie (Drag along and Tag along).

- 11.1. Lorsqu'un Actionnaire cède des Actions à une personne qui (ensemble avec ses Personnes Apparentées) ne détient pas plus de 24,9% des Actions émises en circulations à la date des présents Statuts ou à une personne, qui est un Investisseur et qui, ensemble avec ses Personnes Apparentées ne détient pas un Engagement Total à la date des présents Statuts représentant plus de 24,9% des Engagements Totaux de tous les Investisseurs (un «Cessionnaire Important») dans les conditions suivantes:
- iii. ce Cessionnaire Important, ensemble avec ses Personnes Apparentées, détiendra plus de 24,9% des Actions en circulation à la date de la cession; et
 - iv. la cession devra être effective avant le 31 décembre 2006,

alors, dans ce cas, le Cessionnaire Important et ses Personnes Apparentées, seront uniquement autorisées, jusqu'au 31 décembre 2006, à exercer le total des droits de vote attachés à leur participation pour que cela soit cohérent avec une détention totale d'Actions égale à 24,9% des Actions en circulation.

- 11.4. Nonobstant les dispositions précédentes, si un transfert d'Actions réalisé après le 31 décembre 2006 en contrepartie d'un paiement comptant, devait aboutir à la détention par le cessionnaire (ensemble avec ses Affiliés) de plus de 50% de toutes les Actions (une «Cession de Contrôle»), alors, dans ce cas, le cessionnaire pourra procéder à l'achat forcé, simultanément à sa réception de la Cession de Contrôle, du reliquat des Actions non encore détenues par ce cessionnaire aux termes de l'article 11.4 pour autant qu'avant de procéder à la Cession de Contrôle, le ou les cédant(s) aient respecté les dispositions de l'article 9.
- 11.5. Nonobstant les autres dispositions des présents Statuts, si, à un quelconque moment, un ou des Actionnaire(s) envisagent une cession d'actions à un cessionnaire qui n'est pas un Actionnaire, et que la cession envisagée aboutisse à



une détention par le cessionnaire (ensemble avec ses Affiliés et ses Personnes Apparentées) de plus de 50% des Actions alors en circulation (également une «Cession de Contrôle»), alors, dans ce cas, le ou les cédant(s) concernés (l'«Actionnaire Cédant») devra informer par écrit tous les Autres Actionnaires (les «Actionnaires jouissant d'un droit d'égalité de traitement ») de la cession envisagée et devra fournir des détails raisonnables sur les termes et conditions de la cession, y compris sur la contrepartie que l'Actionnaire Vendeur propose pour la cession des actions visées, (un «Avis de Sortie»). Dans un délai de dix Jours Ouvrés à compter de la date dudit Avis de Sortie, chaque Actionnaire jouissant d'un droit d'égalité de traitement devra aviser l'Actionnaire Cédant s'il choisit d'exiger le rachat des Actions qu'il détient. Chaque Actionnaire jouissant d'un droit d'égalité de traitement qui n'avise pas l'Actionnaire Cédant dans le délai des 10 Jours Ouvrés sera réputé avoir renoncé au droit que lui réserve l'article 11.3. Si un Actionnaire jouissant d'un droit d'égalité de traitement avise l'Actionnaire Cédant dans un délai de 10 Jours Ouvrés qu'il choisit de demander le rachat de ses Actions, l'Actionnaire Cédant ne cédera ses actions au candidat cessionnaire que si ce cessionnaire achète les Actions détenues par les Actionnaires jouissant d'un droit d'égalité de traitement selon les termes de l'article 11.4. Si la Cession de Contrôle qui produit les droits des Actionnaires jouissant d'un droit d'égalité de traitement en vertu du présent article 11 ne se réalise pas dans les 60 jours qui suivent l'échéance du délai alloué aux Actionnaires jouissant de la clause d'égalité de traitement pour exercer leur choix, alors ces Actionnaires seront autorisés à révoquer leur choix, auquel cas le ou les Actionnaires ayant choisi d'effectuer la Cession de Contrôle ne seront pas autorisés à céder leurs Actions sans l'émission d'un nouvel Avis de Sortie aux autres Actionnaires, à la suite de cet Avis les autres Actionnaires pourront de nouveau demander le rachat de leurs Actions.

- 11.4. Les termes du rachat forcé en vertu de l'article 11.1 sont tels que le cessionnaire devra notifier par écrit, en cas d'acquisition en vertu de l'article 11.2, tous les Actionnaires restants (et pas moins que tous) et (dans le cas d'une acquisition en vertu de l'article 11.3) tous les Actionnaires jouissant d'un droit d'égalité de traitement qui ont opté pour le rachat de leurs Actions, à chaque fois en leur demandant la cession de leurs Actions au cessionnaire concerné, à chaque fois pour une contre valeur totale égale, au titre de chaque Action, au prix comptant le plus élevé auquel ce cessionnaire a acquis les actions de la catégorie concernée dans une période de six mois avant (et y compris) la Cession de Contrôle. Chaque Actionnaire, lorsqu'il émettra cet avis:
- (c) sous réserve d'observation des dispositions de l'article 11.1, sera réputé avoir renoncé de manière irrévocable, aux droits de préemption qu'il aurait pu avoir au titre de la cession des actions concernées; et
- (d) sera aussitôt obligé de remettre à ce cessionnaire ou à son représentant (nominee) un document de cession signé pour ces actions et le ou les certificats y relatifs.
- 11.5. Si un Actionnaire tenu de vendre ses actions en vertu de l'Article 11.4, n'exécute pas les cessions pour les actions qu'il détient, alors le Conseil sera autorisé et pourra autoriser et instruire telle personne qu'il jugera appropriée afin de procéder au(x) cession(s) pour son compte et, contre réception par la Société à titre fiduciaire pour les actionnaires du produit d'achat payable pour ces actions, remettre la ou les cessions au candidat cessionnaire ou à son représentant et enregistrer le dit cessionnaire ou son représentant en tant que détenteur des actions concernées et après un tel enregistrement la validité de la procédure ne pourra être mise en question par qui que ce soit.

Art. 12. Transmission des actions.

- 12.1. En cas de décès d'un Actionnaire, le ou les survivants s'il était coactionnaire, ainsi que ses représentants personnels s'il était le seul détenteur ou le seul survivant des coactionnaires, seront les seules personnes reconnues par la Société comme ayant droit à son intérêt; cependant aucune disposition ci-inclus ne pourra libérer les biens de l'Actionnaire défunt d'une quelconque dette relative à toute action détenue conjointement par lui.
- 12.2. Une personne devenant titulaire d'une Action par suite du décès ou de la faillite d'un Actionnaire peut, sur production d'une preuve que le Conseil peut exiger, choisir soit de devenir détenteur de l'Action ou désigner une personne enregistrée en tant que cessionnaire. S'il décide d'en devenir détenteur, il devra donner un préavis au Conseil à cet effet. S'il décide de désigner une autre personne à enregistrer, il devra signer un acte de transfert de l'Action au profit de cette personne. Tous les Articles relatifs au transfert des Actions s'appliqueront à l'avis ou acte de transfert comme s'il s'agissait d'un acte de transfert signé par l'Actionnaire et comme si le décès ou la faillite de cet Actionnaire n'avait pas eu lieu.
- 12.3. Une personne devenant titulaire d'une Action par suite du décès ou de la faillite d'un Actionnaire aura les droits qui lui reviendraient s'il était détenteur de l'Action, sauf qu'il ne sera pas, avant d'être inscrit en qualité de détenteur de l'Action, autorisé à participer ou voter à une quelconque assemblée de la Société.

Art. 13. Assemblées générales.

- 13.1. Toutes les assemblées générales de la Société et ajournements de celles-ci seront tenues à Luxembourg.
- 13.2. Les administrateurs pourront, à tout moment, convoquer des assemblées générales et, conformément à la loi, si des Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent, les administrateurs devront convoquer de telles assemblées au plus tard un mois après la demande effectuée par les Actionnaires.
- 13.3. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 13.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 du mois de juin de chaque année à 10.00 a.m. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg ou au Royaume-Uni, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.
- 13.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée se tiendra sans avis de convocation ni publication.



Art. 14. Convocation des assemblées générales.

14.1. Les assemblées générales seront convoquées par le biais d'une notice telle que requis par la loi, cependant une assemblée générale pourra être convoquée à la suite d'une notice plus courte s'il en est décidé ainsi par tous les Actionnaires autorisés à prendre part et à voter à cette assemblée.

La convocation doit spécifier le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée ainsi que les affaires qui devront y être débattues.

Sous réserve des dispositions de ces Statuts ou de toute restriction applicable, le cas échéant, à certaines Actions, la convocation doit être faite à tous les Actionnaires, mais n'est pas nécessairement faite aux administrateurs et réviseurs agissant en cette qualité.

Art. 15. Tenues des assemblées générales.

- 15.1. Aucune affaire ne sera traitée lors d'une assemblée générale à moins que le quorum soit atteint au moment où l'assemblée discute de ces points. Le quorum nécessaire lors d'une assemblée générale qui n'a pas été convoquée pour prendre une Résolution Spéciale, sera de deux (2) Actionnaires présents en personne ou représentés par procuration ou, pour les sociétés, par un représentant dûment autorisé, dont au moins un des deux devra être un Actionnaire minoritaire RL.
- 15.2. Si, lors d'une assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée pour prendre une Résolution Spéciale, le quorum requis n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure à laquelle l'assemblée générale a été fixée, ou si durant l'assemblée en question, le quorum cesse d'être atteint, l'assemblée devra être ajournée. Une deuxième assemblée devra être reconvoquée par le Président avec un préavis de huit (8) jours et si le quorum requis n'est, à nouveau, pas atteint l'assemblée devra être ajournée de la même façon. Une troisième assemblée devra être reconvoquée par le Président avec un préavis de huit (8) jours; si le quorum requis n'est, une nouvelle fois, pas atteint lors de la tenue de l'assemblée qui a été reportée, le quorum sera constitué du ou des Actionnaires présents.
- 15.3. Le Président, ou s'il est absent tout autre administrateur, présidera les assemblées, mais si, ni le Président, ni aucun autre administrateur (le cas échéant) n'est présent dans les quinze minutes suivant l'heure à laquelle l'assemblée a été convoquée et devait se tenir, les Actionnaires présents devront élire un des administrateurs pour présider l'assemblée et, s'il y a seulement un administrateur présent et désirant assumer cette fonction, il sera Président.
- 15.4. Si aucun administrateur ne désire assumer la fonction de Président, ou si aucun administrateur n'est présent dans les quinze minutes suivant l'heure à laquelle l'assemblée a été convoquée et devait se tenir, les Actionnaires présents et autorisés à voter devront choisir l'un d'entre eux pour présider l'assemblée.
- 15.5. Un administrateur sera, bien qu'il ne soit pas Actionnaire, autorisé à assister et à prendre part à toute assemblée générale et toute assemblée générale des Actionnaires d'une classe d'Action.
- 15.6. Le Président peut reporter l'assemblée à un mois, mais aucune affaire ne sera discutée lors de l'assemblée qui a été ajournée autre que les affaires qui auraient dus être débattues lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu. Un préavis de huit (8) jours au moins devra être donné et spécifiera le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée ajournée ainsi que les affaires qui devront y être discutées.

Art. 16. Vote des actionnaires.

- 16.1. Sous réserve de tout droit ou toute restriction attachés à toute Action et sous réserve de l'article 17, chaque Actionnaire qui (s'il s'agit d'un individu) est présent en personne ou par procuration ou, (s'il s'agit d'une société) est présent via un représentant dûment autorisé aura le droit à une voix par Action qu'il détient.
- 16.2. Aucun Actionnaire ne pourra voter lors d'une quelconque assemblée générale ou lors d'une assemblée générale d'une classe d'Action, que ce soit en personne ou par procuration, si les sommes dues par lui au titre des Actions qu'il détient n'ont pas été payées.
- 16.3. Aucune objection ne pourra être soulevée quant à la compétence d'un votant, à moins que l'objection contre le vote soit effectuée lors de l'assemblée ou lors de l'assemblée ajournée et chaque vote qui n'a pas été rejeté au cours de l'assemblée sera valide. Toute objection faite en temps utiles sera traitée par l'assemblée des Actionnaires et la décision prise par cette assemblée sera définitive et sans appel.
- 16.4. Les votes pourront être effectués personnellement ou par procuration. Un Actionnaire peut désigner un ou plusieurs mandataires pour assister à la même assemblée.
- 16.5. Le mandataire sera désigné par écrit par le mandant ou un de ses représentant ou, si le mandat est une société, par un délégué dûment autorisé, un représentant ou toute autre personne autorisée à signer la procuration.
- 16.6. La procuration sera effectuée dans les formes habituelles ou toute autre forme que les administrateurs accepteront.
- 16.7. La procuration est censée conférer l'autorité suffisante pour voter toute modification apportée à résolution devant être prise à l'assemblée pour laquelle la procuration a été donnée, dans la mesure où le mandataire juge bon de procéder à un tel vote. A moins qu'il en soit décidé autrement, la procuration sera également valable en cas d'ajournement de l'assemblée pour laquelle la procuration a été donnée.
- 16.8. L'acte nommant le mandataire et toute autorisation en vertu de laquelle la procuration a été exécutée ou une copie de cette autorisation approuvée par les administrateurs est déposée au siège social de la Société (ou à toute autre place telle que spécifiée dans la convocation à l'assemblée générale ou dans tout autre acte de procuration envoyé par la Société) en vue de l'assemblée pas moins de 48 heures avant l'heure à laquelle doit se tenir l'assemblée ou l'assemblée ajournée pour laquelle la personne nommée dans la procuration se propose de voter. Une procuration qui n'est pas déposée ou délivrée suivant la manière autorisée sera invalide. Les administrateurs peuvent cependant accepter les procurations qui ne remplissent pas les conditions précédemment énoncées.
- 16.9. Un vote effectué par procuration ou par le représentant dûment autorisé d'une société sera valable nonobstant l'autorisation précedemment donnée à la personne votant, à moins que l'avis de désignation n'ait été reçu par la Société



au siège social ou à toute autre place avant le début de l'assemblée générale ou de l'assemblée ajournée pour laquelle la procuration est donnée.

Art. 17. Pertes des droits pour un actionnaire défaillant.

17. Si un Actionnaire devient un Actionnaire Défaillant, toutes les Actions détenues par lui et ses Personnes Liées cesseront, aussi longtemps qu'elles sont détenues par lui ou par ses Personnes Liées, de lui conférer (sous réserve des dispositions suivantes) tout droit y compris, sans limitation, le droit de vote (dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise) et, le cas échéant, le droit de nommer un administrateur de la Société. Un tel Actionnaire Défaillant et ses Personnes Liées renoncent de manière irrévocable et inconditionnelle au droit d'exercer leur droit de vote.

Art. 18. Résolution spéciale.

18.1. Les assemblées générales des Actionnaires dont le but est de prendre des Résolutions Spéciales ne pourront délibérer valablement que si la moitié du capital social au moins est présent ou représenté et l'ordre du jour doit indiquer les résolutions proposées. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée devra être convoquée. La deuxième assemblée pourra valablement délibérer quelque soit la proportion du capital social présent ou représenté. Lors de ces deux assemblées, les Résolutions Spéciales, afin d'être adoptées, devront rassembler au moins 75% des votes des Actionnaires présent ou représenté.

Art. 19. Protection des actionnaires.

- 19.1. Aucune des situations suivantes ne pourra avoir lieu sans l'adoption d'une Résolution Spéciale. Le RL Actionnaire Minoritaire est titulaire d'un droit de veto en ce qui concerne l'adoption d'une telle Résolution Spéciale:
 - (a) Toute émission de capital social en actions par la Société
- (b) Jusqu'au moment du rachat de toutes les Actions Ordinaires de la SICAR et du remboursement de tous dividendes accrus, la déclaration ou le paiement de tout dividende ou autre distribution relatif aux Actions Participantes de la SICAR.
- (c) La transformation ou la modification de tous droits attachés à des Actions Ordinaires de la SICAR ou à des Actions Participantes de la SICAR, ou la fusion ou scission de ces actions.
- (d) La modification de toute disposition des présents Statuts ou des articles de la SICAR ou l'adoption d'une résolution incompatible avec ceux-ci.
- (e) La conclusion, par un actionnaire du Groupe, d'accords ou d'arrangement (y compris pour des services de gestion ou autres services) avec des Actionnaires, des membres du Conseil ou de leurs Parents ou Membres Affiliés respectifs, ou avec des entités dans lesquelles un détenteur d'actions de Classe P2 a un intérêt en actions de 10% au minimum.
- (f) L'adoption d'une résolution de liquidation ou de dissolution de la Société ou de la SICAR, ou d'une demande auprès du Tribunal:
 - (i) soit d'un ordre d'administration;
 - (ii) soit de placement sous contrôle judiciaire des biens de la Société ou de la SICAR;
 - (iii) soit de cession intégrale des biens de la Société ou de la SICAR à ses créditeurs.
 - (g) Une modification substantielle dans la nature ou l'étendue de l'objet de la Société ou de la SICAR.
- 19.2. Sauf si ces matières sont expressément approuvées ou autorisées dans le Contrat de Gestion ou sont spécialement et expressément prévues dans un Support Analysis relatif à une acquisition, un développement ou engagement approuvé par les Actionnaires représentants plus de 75% des Actions, aucune des matières suivantes ne pourra être envisagée sans l'accord préalable du Conseil et du Président:
 - (a) La remise d'une garantie ou indemnité par la SICAR ou la Société en dehors du cours normal des Affaires.
- (b) La conclusion (ou résiliation) par la SICAR ou la Société ou toute Filiale de toute association, entreprise commune ou autre accord de participation (aux bénéfices) en dehors du cours normal des Affaires.
 - (c) La fourniture de tout crédit ou d'un prêt ou avance à toute personne en dehors du cours normal des Affaires.
- (d) Tout emprunt ou collection de fonds par la SICAR ou la Société ou toute Filiale (incluant tout bail financier mais excluant un crédit commercial normal) n'ayant pas pour objet le financement ou refinancement d'une acquisition ou d'un développement dans des termes commerciaux normaux pour autant qu'un tel financement soit garanti uniquement sur les avoirs acquis ou développés et sans recours à la SICAR ou à ses autres Filiales.
- (e) Sauf et dans la mesure où la même chose est prévue dans le Budget Approuvé en cours, la conclusion par la SICAR ou la Société ou toute Filiale d'un contrat, d'une obligation ou d'un engagement qui:
- (i) est à long terme (long terme signifiant, dans ce contexte, ayant une durée supérieure à deux années de calendrier) ou d'une nature non usuelle; ou
 - (ii) pourrait impliquer une obligation d'une ampleur ou nature substantielle; ou
 - (iii) est en dehors du cours normal des affaires de la SICAR, de la Société et des Filiales.
- (f) L'établissement d'un système de participation, prime ou programme de rendement pour les employés du Groupe ou toute modification substantielle de leurs termes.
 - (g) Toute modification des termes du Contrat de Gestion ou de tout Support Analysis.
- (h) La mise en place d'une hypothèque, charge, charge grevant une propriété ou autre intérêt garanti de quelque nature que ce soit relatif à tout ou partie substantielle de l'engagement, biens ou avoirs de la SICAR ou de la Société ou d'une Filiale en dehors du cours normal des Affaires ayant pour objet le financement ou refinancement d'une acquisition ou d'un développement des avoirs constituant l'objet d'une telle garantie.
 - (i) L'acquisition d'une action ou obligation d'une personne morale en dehors du cours normal des Affaires.
- (j) La création ou le changement d'un mandat relatif à un compte bancaire de la SICAR ou de la Société ou d'une Filiale en dehors du cours normal des Affaires.



- (k) Le factoring ou cession de dettes de livre de la SICAR ou de la Société ou d'une Filiale en dehors du cours normal des Affaires ayant pour objet le financement ou refinancement d'une acquisition à laquelle se rapportent ces dettes de livre
- (I) A l'exception de ce qui est prévu dans le Budget Approuvé, la nomination, révocation ou rémunération d'un administrateur ou employé d'une Filiale (autre que le Gérant de Propriété) ne se rapportant pas aux administrateurs ou employés d'une Filiale dans le cours normal des Affaires.
- (m) Excepté le recouvrement de créances dans le cours normal des Affaires, les décisions majeures relatives à la conduite (incluant l'institution et le règlement) des procédures judiciaires ou d'arbitrage importantes auxquelles la SICAR ou la Société ou une Filiale est partie (dette potentielle ou créance excédant £ 500.000 étant considérée comme substantielle dans ce contexte).
- (n) Toute cession de propriété ou d'affaire (ou partie substantielle d'une affaire) ou d'actions dans une société pour une contrepartie non entièrement en espèce ou la cession dans une période de 12 mois (dans le cadre d'une transaction unique ou de séries de transactions) d'avoirs dont le coût d'acquisition excède 50% du coût total de toutes les acquisitions effectuées à tout moment par le Groupe (que ces investissements soient ou non retenus par le Groupe ou qu'ils aient été déjà vendus).
 - (o) La modification des Contrats de Services.
- (p) L'adoption par la Société d'un Budget Approuvé dépassant de plus de 20% le budget annuel escompté et l'approbation de tous changements au Budget Approuvé adopté qui aura pour résultat des Dépenses Overhead budgétisées ou le budget total pour la période financière considérée augmenté de plus de 15%.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une résolution du Conseil est prise en faveur d'une quelconque action ci-dessus, tout membre du Conseil qui, à l'assemblée durant laquelle la résolution du Conseil est prise, notifie aux autres membres du Conseil qu'il exercera ses droits au titre de cet Article, aura le droit d'exiger qu'une telle action ne soit prise sans l'accord préalable des Actionnaires représentant plus de 75% des Actions Emises de la Société.

- 19.3. Excepté si de telles questions sont expressément approuvées ou autorisées dans le Contrat de Gestion, ou si elles sont expressément et spécialement prévues dans un Support Analysis portant sur une acquisition, un développement ou un engagement approuvé par les Actionnaires représentant plus de 75% des Actions, aucune des situations suivantes n'est envisageable sans l'accord préalable du Conseil et du Président:
- (a) L'adoption par la Société du Budget Approuvé (excepté un Budget approuvé excédant de 20% le budget annuel escompté dont question à l'Article 19.2 et l'adoption d'un rapport et de comptes audités du Groupe pour chaque Année Fiscale de la SICAR, ainsi que l'approbation de modifications dans le Budget Approuvé, ayant des Frais Généraux ou le budget total de la période financière concernée, augmentées de 15 pour cent, ainsi que l'approbation de modifications dans le rapport.
- (b) Toute acquisition (dans le cadre d'une transaction unique ou dans des séries de transactions), par la SICAR ou une Filiale, d'un bien, d'une affaire (voire d'une partie substantielle d'affaire) ou d'actions dans une société.
- (c) La cession, dans une période de 12 mois (dans le cadre d'une transaction unique ou dans des séries de transactions), d'avoirs dont le coût d'acquisition se situe entre 25% et 50% du coût total de toutes les acquisitions réalisées à tout moment par le Groupe (que des investissements aient été retenus ou non par le Groupe ou qu'ils aient été vendus auparavant) (mais excluant une cession).

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une résolution du Conseil est prise en faveur de l'une de ces actions citées cidessus, un membre du Conseil qui, lors de l'assemblée à laquelle cette résolution est prise, notifie aux autres membres du Conseil qu'il exercerait ses droits conformément à cet Article, sera habilité à demander que cette action ne puisse être prise sans l'accord écrit préalable des Actionnaires représentant plus de 50% des Actions émises de la Société.

19.4. Excepté dans les cas où ces matières sont expressément approuvées ou autorisées dans le Contrat de Gestion ou sont spécialement et expressément prévues dans un Support Analysis relatif à une acquisition, un développement ou un engagement ayant été approuvé par les Actionnaires représentant plus de 75% des Actions, le Conseil ne prendra aucune résolution relative à une cession (dans le cadre d'une transaction unique ou de séries de transactions) par la SICAR ou la Société ou une Filiale de biens ou d'une affaire (ou toute partie substantielle d'une affaire) ou d'actions d'une société autre qu'une cession devant être approuvée conformément au paragraphe (o) de l'Article 19.2. ou au paragraphe (b) de l'Article 19.3. sans l'accord préalable du Conseil et du Président.

Art. 20. Conseil.

20.1. Sous réserve des dispositions de la loi, la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, et douze membres au plus, Actionnaires ou non de la Société qui peut exercer tous les pouvoirs de la Société. Les administrateurs ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'Objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence des administrateurs.

Art. 21. Nomination et révocation des administrateurs.

- 21.1. Sous réserve de l'Article 21.2 ci-dessous, les administrateurs peuvent, par mandat ou autrement, désigner toute personne en tant qu'agent de la Société pour les besoins et selon les conditions qu'ils déterminent, y compris la possibilité pour l'agent de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs. Les administrateurs peuvent désigner des représentants, des conseillers et gestionnaires d'investissement, ainsi que tout autre gestionnaire ou agent administratif. Les administrateurs pourront conclure des contrats avec de telles personnes ou sociétés pour la fourniture de certains services, ces contrats leur délègueront certains pouvoirs, et détermineront leur rémunération.
- 21.2. Aucune personne ou société domiciliée, résident ou résident en temps normal au Royaume-Uni ne pourra être désignée et aucun pouvoir appartenant aux administrateurs ne pourra être exercé par, ou au nom, des administrateurs au Royaume-Uni conformément à l'article 21.1., sauf avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société



convoquée conformément à ces Statuts. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, et soumis à l'approbation de la Commission Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»).

Art. 22. Délégation de pouvoirs des administrateurs.

- 22.1. Sous réserve des Articles 21.1 et 21.2, les administrateurs peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à tout comité constitué d'un ou plusieurs administrateurs à condition toutefois que ce comité se réunisse en-dehors du Royaume-Uni. Aucune décision du comité ne sera effective, à moins que toutes les personnes présentes lorsque la décision est prise, ne soient pas domiciliées, résidentes ou résidentes en temps normal au Royaume-Uni et sous réserve que le comité se réunisse en-dehors du Royaume-Uni. Les administrateurs peuvent également déléguer à tout administrateur doté d'un poste exécutif au sein de la Société et non domicilié, résident ou résident ordinaire au Royaume-Uni, les pouvoirs que les administrateurs jugent bon de lui faire exercer. Toutefois si un tel directeur se domicilie, devient résident ou résident ordinaire du Royaume-Uni, une telle délégation cesse d'avoir tout effet. Sous réserve de l'Article 22.2 ci-dessous, toute délégation doit être faite à condition qu'aucun pouvoir des administrateurs ne puisse être exercé au Royaume-Uni. Si tel devait être le cas, la délégation sera invalidée. Une telle délégation, en l'absence de toute disposition contraire dans les termes de la délégation, sera censée conférer l'autorité nécessaire pour sous-déléguer à un ou plusieurs administrateur(s) (qu'il(s) agisse(nt) ou non au sein d'un comité) ou à tout employé ou agent de la Société, tout ou partie des pouvoirs délégués et, sous réserve des autres dispositions des Articles 21 et 22 concernant la délégation de pouvoirs s'appliquant mutatis mutandis à toute délégation, peut être effectuée sous réserve de toute condition supplémentaire que les administrateurs spécifieront, et peut être révoquée ou modifiée. Sous réserve de toute condition imposée par les administrateurs, les procédures applicables au sein d'un comité composé de deux ou plusieurs membres seront gouvernées par les règles posées par ces Statuts s'appliquant aux réunions du Conseil dans la mesure où ces règles sont susceptibles de s'appliquer.
- 22.2. Nonobstant l'Article 21.1, les pouvoirs des administrateurs peuvent être délégués à un administrateur ou à un comité d'administrateurs en-dehors de toute exigence de domicile ou de résidence telle que précisée à l'Article 21.1. si les pouvoirs ainsi délégués consistent seulement à accomplir ou exécuter des tâches administratives au nom de la Société, expressément et individuellement approuvées par une réunion du Conseil. L'exercice de tels pouvoirs en violation de cet article seront invalidés.
- **Art. 23. Disqualification et révocation des administrateurs.** Le poste d'un administrateur devra être considéré comme vacant si:
- (i) il cesse d'être directeur en vertu de toute disposition de la loi ou s'il est interdit par la loi d'être administrateur y compris une injonction faite à cet égard; ou
 - (j) s'il est mis en faillite ou s'il conclut des arrangements avec ses créanciers; ou
 - (k) s'il n'est plus sain d'esprit; ou
 - (I) s'il démissionne de son poste par le biais d'un avis envoyé à la Société; ou
 - (m) les Actionnaires de la Société le décident ainsi à l'assemblée générale; ou
- (n) s'il a été plus de six mois consécutifs absent des réunions du Conseil sans l'autorisation des administrateurs et si les administrateurs décident que son poste doit être considéré comme vacant; ou
 - (o) il se domicilie, il devient résident ou résident ordinaire du Royaume-Uni; ou
- (p) l'Actionnaire qu'il représente a perdu le droit de nommer un administrateur conformément à l'Article 17. Si un Actionnaire, qui avait le droit de nommer deux administrateurs, a perdu ce droit d'en nommer un cet Actionnaire doit dès lors indiquer lequel des deux administrateurs nommés doit être révoqué de son poste. Si un tel actionnaire ne procède pas à une telle indication, l'administrateur nommé en dernier lieu doit être révoqué de son poste.
- Art. 24. Rémunération des administrateurs. Les administrateurs ont le droit de percevoir les rémunérations déterminées par les Actionnaires de la Société lors des assemblées générales et, à moins qu'une résolution en dispose autrement, la rémunération est censée être provisionnée de jour en jour.
- Art. 25. Dépenses. Les administrateurs de la Société peuvent être payés de toutes leurs dépenses de voyage, hôtels, ou autres dépenses engagées par eux pour assurer leur présence aux assemblées de la Société ou de la SICAR ou des comités d'administrateurs de la Société ou toutes autres assemblées générales ou assemblées spéciales des classes d'Actions ou des obligations de la Société ou toutes autres obligations en relation avec l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis de la Société ou de la SICAR.

Art. 26. Nomination des administrateurs.

- 26.1. Sous réserve de l'Article 21 et des dispositions de la loi, les administrateurs peuvent choisir un ou plusieurs de leurs membres pour le poste de directeur gérant ou tout autre poste exécutif au sein de la Société. Ils peuvent conclure un contrat ou des arrangements avec tout administrateur en vue de son embauche par la Société ou pour la fourniture de tout service en dehors des devoirs ordinaires incombant à tout administrateur. Une telle nomination, un tel contrat ou arrangement est soumis à l'approbation de la CSSF et pourra être effectué selon les termes et conditions que les administrateurs déterminent. Ils peuvent rémunérer ce directeur pour les services qu'il rend. La nomination d'un administrateur à un poste exécutif doit prendre fin, s'il cesse d'être administrateur, sans préjudice toutefois de toute action en dommage et intérêt pour violation du contrat de service conclu entre cet administrateur et la Société.
- 26.2. Sous réserve des dispositions de la loi, et dans la mesure où il a divulgué aux administrateurs la nature et la mesure dans laquelle il a un conflit d'intérêt, un administrateur nonobstant son poste:
- (a) peut être partie à, ou autrement intéressé dans une transaction ou un arrangement avec la Société ou dans laquelle la Société est autrement intéressée;



- (b) peut être administrateur ou autre délégué de, employé par, partie à une transaction ou à un arrangement avec, ou autrement intéressé dans toute Société dont la Société est promoteur ou dans laquelle la société a un intérêt quelconque; et
- (c) ne doit pas, en raison de son poste, être redevable à la Société des bénéfices qui peuvent dériver de son poste ou de son emploi, de toute transaction ou arrangement, ou de tout intérêt dans une telle société. Et aucune transaction ou arrangement n'est susceptible d'être annulé au motif qu'il a un tel intérêt ou bénéfice.
 - 26.3. Pour les besoins de cet Article:
- (a) un avis général donné aux administrateurs selon lequel l'administrateur en question a un intérêt de la nature spécifiée dans la notice dans une quelconque transaction ou un arrangement dans laquelle une personne définie est intéressée, doit être considérée comme une information selon laquelle le directeur à un intérêt dans une telle transaction;
- (b) un intérêt dont l'administrateur n'a aucune connaissance et pour lequel il est déraisonnable d'envisager qu'il ait pu avoir connaissance ne doit pas être traité comme un intérêt de celui-ci; et
- (c) un administrateur ne doit, en aucune circonstance, être obligé de divulguer aux administrateurs qu'il est un administrateur ou directeur délégué de, ou employé par, ou intéressé dans les Actions ou autres parts de, toute société qui est in fine une holding de la Société ou qui est une Filiale de la holding de la Société in fine.
- 26.4. Sous réserve de la loi applicable, un administrateur peut voter et doit être compris dans le décompte du quorum lors de toute assemblée des administrateurs ou d'un comité d'administrateurs pour le vote d'une résolution concernant une transaction ou un arrangement avec la Société ou dans laquelle la Société a un intérêt quelconque, ou concernant tout autre matière dans laquelle la Société est intéressée, nonobstant le fait qu'il soit intéressé dans cette transaction, arrangement ou autre matière ou qu'il ait à cet égard une obligation qui entre en conflit ou qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts de la Société sauf si l'intérêt en question ou le conflit est considéré par les administrateurs comme étant important. L'intérêt d'un administrateur en tant qu'employé de la société ne sera pas considéré comme constituant un intérêt important ou conflictuel. L'administrateur doit divulguer tout conflit important aux assemblées des Actionnaires avant toute autre question mentionnée à l'ordre du jour.
- 26.5. Les administrateurs peuvent exercer leur pouvoir de vote conféré par les Actions des sociétés détenues par la Société de quelque manière que ce soit, dans la mesure où il semble convenable d'effectuer un tel vote (y compris l'exercice en faveur d'une résolution nommant tout ou partie d'entre eux comme administrateurs d'une telle entité, ou votant ou décidant le paiement ou l'octroi d'une rémunération ou tout autre bénéfice aux administrateurs d'une telle entité).

Art. 27. Gratuité, pension et assurance.

27.1 Sans préjudice des dispositions de l'Article 28, les administrateurs ont le pouvoir d'acheter et de conserver une assurance pour ou au bénéfice de toute personne qui est ou était à ce moment administrateur, délégué, employé ou réviseur de la société, ou de toute autre société qui est sa société holding ou dans laquelle la Société ou toute société holding a un intérêt qu'il soit direct on indirect ou qui est de n'importe qu'elle manière liée ou associée à la Société, ou de ses filiales ou tout autre société, ou qui est ou était à n'importe quel moment trustee d'un fond de pension dans lequel les employés de la Société ou toute autres sociétés ou filiales sont intéressées y compris (sans préjudice des généralités précédentes) des assurances contre toute responsabilité qui pourrait être engagée par de telles personnes au regard de tout acte ou omission dans le cadre de l'exécution actuelle ou future ou l'accomplissement de leurs obligations ou dans l'exercice ou l'exercice futur de leurs pouvoirs ou autre en relation avec leurs obligations, pouvoir ou poste lié à la Société ou tout autre société, filiale ou fonds de pension.

27.2 Sans préjudice des principes posés à l'Article 26, aucun administrateur ou ancien administrateur ne sera redevable envers la société ou ses membres du bénéfice perçu conformément à l'Article 27 et la perception de tels bénéficies ne doit pas empêcher une quelconque personne d'être ou de devenir un administrateur de la Société.

Art. 28. Indemnité.

Sous réserve des dispositions de la loi, mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle les administrateurs pourraient avoir droit d'une autre manière, les administrateurs ou tout autre délégué de la Société doivent être indemnisés sur les actifs de la Société des coûts, charges, pertes, dépenses et responsabilités engagés par eux dans l'exécution ou l'accomplissement de leurs obligations ou l'exercice de leurs pouvoirs ou autres en relation avec la Société, y compris (mais sans limitation) toute charge engagée par eux pour leur défense dans un procès, qu'il soit civil ou pénal, pour lequel le jugement est rendu en faveur de cet administrateur (ou les procédures sont autrement suspendues faute de preuve ou de reconnaissance d'une quelconque violation matérielle de ses devoirs) ou dans le cadre d'un procès dans lequel il est acquitté ou en relation avec toute demande au sujet de laquelle une relaxe lui est accordée par la Court de toute responsabilité pour négligence, faute, violation d'une obligation ou violation de confiance en relation avec les affaires de la société ou de la SICAR.

Art. 29. Procédures des administrateurs. Tout administrateur peut à tout moment convoquer une réunion du Conseil. A moins qu'une telle exigence soit levée par tous les administrateurs autorisés à assister et voter lors de la réunion proposée, un préavis écrit d'au moins cinq (5) jours doit être donné à chacun des membres du Conseil pour toute réunion du Conseil. Une telle notice doit contenir, inter alia, un ordre du jour identifiant de manière détaillée les points qui seront discutés à cette réunion et devra être accompagné des copies de tout document utile devant être discutés à cette réunion. Le quorum nécessaire pour toute réunion des administrateurs doit être au moins la majorité des administrateurs. Les réunions des administrateurs ou les ajournements de celles-ci doivent être tenues à Luxembourg à moins qu'il en soit décidé autrement par tous les administrateurs autorisés à assister et voter à de telles réunions. Aucune réunion des administrateurs ou ajournement de celles-ci ne sera tenue au Royaume-Uni) et toute décision prise ou toute résolution votée par les administrateurs lors d'une réunion qui s'est tenue au Royaume-Uni sera invalidée et n'aura aucun effet. La convocation à une réunion des administrateurs est censée être régulièrement donnée à un administrateur si elle lui est donnée personnellement ou lui est envoyée à la dernière adresse connue ou toute



autre adresse donnée par lui à la Société pour ce genre d'envoi. Les questions soulevées à une réunion des administrateurs seront décidées à la majorité des votes. En cas d'égalité des votes, le Président n'aura pas un second vote décisif. Tout administrateur peut renoncer à la convocation à une réunion et une telle renonciation peut être rétroactive.

- Art. 30. Réunions des administrateurs. Une résolution écrite signée par tous les administrateurs autorisés à recevoir une convocation à une réunion du Conseil ou à un comité des administrateurs sera considérée comme valide et effective si elle a été prise lors d'une réunion des administrateurs ou (le cas échéant) d'une comité d'administrateurs dûment convoqué et tenu, une telle résolution écrite sera effective seulement si elle a été décidée par vote et signée par ou au nom de chaque administrateur autorisé à recevoir une telle convocation et à voter, en dehors du Royaume-Uni.
- Art. 31. Moyens de communication. Sans préjudice de la première phrase de l'Article 29, une réunion des administrateurs ou d'un comité d'administrateurs peut être tenue par le biais d'une conférence entre les administrateurs qui ne sont pas tous au même endroit, mais qui sont tous capables (directement ou par moyen téléphonique ou tout autre moyen de communication) de se parler les uns les autres et de s'entendre mutuellement sous réserve cependant qu'aucun administrateur ne puisse participer à une telle réunion d'administrateurs à partir du Royaume-Uni par le biais d'un moyen de communication. Un administrateur prenant part à une telle conférence sera censé être présent en personne à cette réunion et de ce fait sera autorisé à voter et sera compté dans le quorum. Une telle réunion sera censée se tenir à l'endroit où le Président de la réunion se tient. Le mot «réunion» dans ces Statuts doit être interprété conformément à cet article.
- Art. 32. Président du Conseil. Les administrateurs pourront choisir parmi leurs membres un Président du Conseil et pourront à tout moment le révoquer de ce poste. L'administrateur ainsi nommé présidera les réunions du Conseil auxquelles il sera présent mais, en son absence, si cet administrateur ne souhaite pas présider ou s'il n'est pas présent dans les cinq (5) minutes après l'heure à laquelle la réunion a été convoquée, les administrateurs présents pourront désigner un de leurs membres pour être le Président de cette réunion.
- **Art. 33. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Art. 34. Pouvoir de signature et certification

- 34.1 Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué de la Société ou tout autre représentant de la Société dûment autorisé ou par la ou les signature(s) de toute autre personne à laquelle ou auxquelles un tel pouvoir aura été délégué par la Société.
- 34.2 Tout administrateur ou toute autre personne désignée par les administrateurs à cet effet aura les pouvoirs d'authentifier tout document affectant la constitution de la société et toute résolution prise par la Société ou par les détenteurs de toute classes d'Action de la Société ou par les administrateurs ou tout comité d'administrateurs, et tous les livres, archives, documents et comptes concernant les affaires, et les copies certifiées de ceux-ci ou extraits de ceux-ci comme étant des copies conformes ou extraits. Un document dont le but est d'être une copie d'une résolution, le procès-verbal ou un extrait du procès-verbal de l'assemblée des Actionnaires de la Société ou de l'assemblée des administrateurs ou de tout comité d'administrateurs qui est certifié tel que précédemment décrit, doit constituer une preuve tangible en faveur de toutes personnes traitant avec la Société qui doivent de bonne foi penser que de telles résolutions ont été dûment prises ou, le cas échéant, que de tels procès-verbaux ou extraits sont des documents authentiques retranscrivant les discussions qui se sont tenues lors d'une assemblée dûment constituée.
- Art. 35. Surveillance de la Société. Les affaires de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. L'assemblée générale des Actionnaires nommera les réviseurs d'entreprises, et déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur fonction qui ne doit pas excéder six ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles pour des mandats successifs.
- **Art. 36. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 37. Affectation des bénéfices.

- 37.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel que décrit à l'Article 6 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou diminué de temps à autre ainsi qu'il est prévue à l'Article 6 ci-dessus.
- 37.2 L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.
- 37.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil en respectant les dispositions et conditions prévues par la loi.
- **Art. 38. Record dates.** Nonobstant toute disposition des présents Statuts, le Gérant peut fixer toute date comme une date d'enregistrement pour tout dividende, distribution, attribution ou émission, et cette date d'enregistrement peut être toute date à laquelle, ou tout autre moment avant ou après, le dividende, la distribution, l'attribution ou l'émission est déclaré, payé ou effectué.
- **Art. 39. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera pas les soins d'un ou plusieurs liquidateur, qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui décidera une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Art. 40. Clause finale et loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.
 - 2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions de la société comme suit:

1) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., pré-qualifié,

paie 20.198,8 £ (vingt mille cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling et huit cents) en souscrivant pour 20.198,8 (vingt mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule huit) Actions;

2) WARBURG, PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., pré-qualifié,

paie 3.801,2 £ (trois mille huit cent une livres sterling et deux cents) en souscrivant pour 3.801,2 (trois mille huit cent une virgule deux) Actions; et

Total: 24.000 £ (vingt-quatre mille livres sterling) payé pour 24.000 (vingt-quatre mille) Actions.

Toutes les Actions ont été entièrement libérées, de telle sorte que le montant de 24.000 £ (vingt-quatre mille livres sterling) est maintenant disponible à la société, et la preuve du paiement a été donné au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toute sorte qui seront supportés par la société en raison de la constitution sont estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le capital social souscrit est évalué à trente-quatre mille sept cent soixante-trois euros et cinquante-six cents (EUR 34.763,56).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'ils avaient été régulièrement convoqués ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1).
- 2. Sont nommés comme directeurs de la Société les personnes suivantes:
- a) Monsieur Michel Christiaan van Krimpen (Président), demeurant à L-8146 Bridel, 14, rue Oster.
- b) Monsieur Michael Profenius, demeurant à 466 Lexington Avenue, New York 10017-3147 USA.
- c) Monsieur Timothy J. Kurt, demeurant à 1218 Smith Ridge Road, New Canaan, CT 06840 USA.
- d) MN SERVICES, ayant son siège social à Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk (Pays-Bas), représentée par Erwin F. Stouthamer.
- e) ATLANTIC AVENUE REALTY Ltd, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

représentée par Nancy Donohue ou Dave Ferrero.

- f) Yale University, ayant son siège social à 55, Whitney Avenue, 5th Floor, New Haven CT 06510-1330 USA, représentée par David Slifka ou Alan Forman.
- 3. Est nommée réviseur d'entreprises agréé:

KPMG dont le siège social est situé 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- 4. L'adresse de la société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 5. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prend fin à l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2005 ou à tout moment avant cette date tel que l'assemblée générale des actionnaires le déterminera.
- 6. Conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le Conseil à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette délégation à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivies d'une version française; à la demande de ses mêmes personnes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte. Signé: I. Lebbe, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2004, vol. 429, fol. 90, case 7. – Reçu 347,64 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(006280.3/242/1645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



REUSCHEL PRIVATE FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement betreffend des Fonds REUSCHEL PRIVATE FUND das den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und damit der geänderten Richtlinie 85/611EWG entspricht, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-AX05867, wurde am 22. Dezember 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung und Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für MK LUXINVEST S.A.

Unterschrift

ein Bevollmächtigter

(103868.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

COMPAGNIE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 88.637.

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 1er juillet 2004 L'an deux mille quatre et le 1er juillet à 10.00 heures.

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actionnaires présents de révoquer Monsieur Jean-Claude Vedrine de son poste d'administrateur délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actionnaires présents de nommer administrateur de la société Monsieur Roméo Simone, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actionnaires présents d'autoriser la nomination de Monsieur Jean-François Remy, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, en tant qu'administrateur délégué de la société.

Quatrième résolution

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures. Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091802.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

COM'M@ 4 TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3650 Kayl, 38, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 99.833.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2004

1. Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Edin Adrovic de son poste d'administrateur, avec effet au 5 août 2004.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

2. Suite à la démission de Monsieur Edin Adrovic, les actionnaires décident à l'unanimité de nommer Monsieur Jehan Louis, employé privé, demeurant à Villeneuve d'Ascq comme nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'A.G.O. qui se tiendra en l'an 2009.

Kayl, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme
Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095647.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



CHANTELOUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adéla $\ddot{}$ de.

R. C. Luxembourg B 24.636.

Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(095628.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

ARTIFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.845.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(095630.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 64.242.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(095631.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

CYBER FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, Capital social: EUR 341.000,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.380.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de CYBER FIN, S.à r.l., (la «Société») en date du 25 juillet 2004

Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Richard G. Minor de son poste de gérant le 7 mai 2004 et de lui donner quitus pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que gérant durant toute la durée de son mandat.

Les actionnaires ont élu Monsieur Michael Christodoulou, Director of Finance, AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., en qualité de gérant à compter du 25 juillet 2004, jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sur les comptes de la Société pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2004.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095913.3/4287/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



TULIP INDUSTRIES BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde. R. C. Luxembourg B 80.003.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(095632.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

FACT INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 83.336.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(095635.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

MILLINOCKET REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 83.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MILLINOCKET REAL ESTATE S.A.

Signature

(095649.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

TRADETRONIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R. C. Luxembourg B 87.383.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRADETRONIK S.A.

Signature

(095650.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

GRAPHICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095716.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



CM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 12, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM SERVICES, S.à r.l.

Signature

(095651.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

C.M.P.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 44.003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.M.P.B., S.à r.l.

Signature

(095653.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

TEDDY-HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 5, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 32.106.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TEDDY-HOUSE, S.à r.l.

Signature

(095655.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.674.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(095958.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 77.674.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(095957.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



PANBALTICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 81.481.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 959 du 5 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour PANBALTICA HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(095659.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

GLOBETEL EUROPE LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A.

Signature

(095662.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

DOGUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 92.416.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 422 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour DOGUS LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(095673.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.935.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 723 du 30 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 194 du 31 mars 1998. Modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 630 du 4 septembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 408 du 3 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 834 du 14 novembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 897 du 12 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(095680.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



SFDC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 104.269.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SFDC INTERNATIONAL LIMITED, an Irish limited company, with registered office at 33 - 37 Athol Street, Douglas, Isle of Man, duly represented by James S. Emerich, Director, residing at The Landmark @ One market, Suite 300, San Francisco, CA 94105, U.S.A.,

Here represented by Mrs. Ute Bräuer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in San Francisco, California on 8 October 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial, or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may lawfully carry out and deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name SFDC LUXEMBOURG.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of one of the managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6**. The capital is set at seventy-nine thousand euros (79,000.- EUR) divided into seventy-nine (79) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, who do not need to be members. There may be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several classes of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.



Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
 - Art. 16. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of plurality of partners, each partner may take part in collective decision irrespective to the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions altering the Articles of the Company may only by adopted by the majority of partners owning at latest three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 17. The Company's year starts on the 1st day of February and ends on the 31st day of January.
- **Art. 18.** Each year, with reference to 31st January, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows:

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventy-nine thousand euros (EUR 79,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of January 2005.



Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The sole partner resolves to nominate the following persons as managers of the Company for an indefinite period:
 - Class A managers:
- Mr. Rafeal E. Brown, residing at The Landmark @ One market, Suite 300, San Francisco, CA 94105, U.S.A.,
- Mr. James S. Emerich, residing at The Landmark @ One market, Suite 300, San Francisco, CA 94105, U.S.A.,
- Mr. Stephen E. Houck, residing at The Landmark @ One market, Suite 300, San Francisco, CA 94105, U.S.A.
 - Class B manager:
- Mr. Alain Peigneux, residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L 1717 Luxembourg
- 2) The address of the corporation is in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SFDC INTERNATIONAL LIMITED, une société limitée irlandaise, ayant son siège social à 33 - 37 Athol Street, Douglas, Isle of Man, représentée par Monsieur James S. Emerich, Director, demeurant à The Landmark @ One market, Suite 300, San Francisco, CA 94105, U.S.A.,

Ici représentée par Madame Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, California, en date du 8 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la Société) et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès La Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société pourra légalement entreprendre et jugera utiles à son entreprise.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres de brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination SFDC LUXEMBOURG.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR) représenté par soixante-dix-neuf (79) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'articles 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas obligatoirement associés. Il pourra être créé deux classes de gérants: gérants de classe A et gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe les termes de leurs mandats. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans cause spécifique.

En cas de pluralité de classes de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
- Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier février et se termine le 31 janvier.
- Art. 18. Chaque année, au trente et un janvier, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.



Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à

Souscription et paiement

Les parts sont souscrites comme suit:

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-), est dès à présent à la disponibilité de la société, comme il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la société et finira le dernier jour de janvier 2005.

Les frais, les coûts, les honoraires ou les frais sous n'importe quelle forme que ce soit, seront pris en charge par la société en raison de sa constitution estimée approximativement à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pendant une période indéfinie:

Gérants de classe A:

- Monsieur Rafeal E. Brown, demeurant à The Landmark @ One market, Suite 300 San Francisco, CA 94105, U.S.A.,
- Monsieur James S. Emerich, demeurant à The Landmark @ One market, Suite 300 San Francisco, CA 94105, U.S.A.,
- Monsieur Stephen E. Houck, demeurant à The Landmark @ One market, Suite 300 San Francisco, CA 94105, U.S.A.

Gérant de classe B:

- Monsieur Alain Peigneux, résidant à 8-10, rue Mathias Hard, L-1717 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la société est au 8-10, rue Mathias Hard, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 octobre 2004, vol. 429, fol. 3, case 4. – Reçu 790 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 octobre 2004. H. Hellinckx.

(096334.3/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.936.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 722 du 29 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 101 du 17 février 1998 et en date du 8 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n $^\circ$ 748 du 16 octobre 1998. Le capital a été converti en euros le 29 juin 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 64 du 24 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(095682.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



POROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.061.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 février 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00131/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.958.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 février 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00204/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) SHORT TERM SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 86.004.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag 21. Februar 2005 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
- 2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2004.
- 3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
- 5. Statutarische Ernennungen.
- 6. Mandat Abschlussprüfer.
- 7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. Februar 2005, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

I (00216/755/24) Der Verwaltungsrat.



UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 99.462.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag 21. Februar 2005 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird

Tagesordnung:

- 1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
- 2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2004.
- 3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
- 5. Statutarische Ernennungen.
- 6. Mandat Abschlussprüfer.
- 7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. Februar 2005, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

I (00217/755/24) Der Verwaltungsrat.

FONDS DIREKT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 70.709.

Die Aktionäre der FONDS DIREKT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Februar 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Februar 2005.

1 (00283/755/25) Der Verwaltungsrat.

OIM EURO AKTIEN, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltung des Luxemburger Investmentfonds OIM EURO AKTIEN - WKN 930 903 - hat am 1. Februar 2005 infolge von avisierten Rücknahmeaufträgen, die ca. 99,9% des Fondsvermögens ausmachen und damit zu einer Unterschreitung des gesetzlichen Mindestvolumens führen werden, die Auflösung des Fonds zum 9. Februar 2005 beschlossen. Übereinstimmend mit Art. 20 des Verwaltungsreglements wurde die Ausgabe und Rücknahme von Anteile eingestellt. Der Liquidationserlös wird den Anteilinhabern ab dem 10. Februar 2005 von ihren Depotbanken ausgezahlt.

Luxemburg, den 1. Februar 2005.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

(00289/755/10)



FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon. R. C. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, le 16 février 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Transfert de siège,
- 6. Divers.

II (00106/833/18)

Le Conseil d'Administration.

FUND PARTNERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 86.828.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 14 février 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modifier la langue officielle de la Sicav du français à l'anglais et adapter en conséquence ses statuts

La décision concernant l'ordre du jour requière un quorum de 50%. Elle sera prise à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 février 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. II (00122/755/15)

LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.893.

Further to the adjournment of the Annual General Meeting held on October 7th, 2004 at 11.00 a.m. due to the unavailability of the annual report for the fiscal year ended May 31st, 2004, the Board of Directors convene the Shareholders to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *February 15th, 2005* at 5.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

- 1. Review and approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorised Independent Auditor.
- 2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended 31st May 2004.
- 3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st May 2004.
- 4. Discharge of liabilities to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the fiscal year ended 31st May 2004.
- 5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st May 2005.
- 6. Any other business.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and conditions to attend the meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration LEMANIK SICAV), by Thursday February 10th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The



Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by Thursday February 10th, 2005 at the latest. The proxies already given by the Shareholders for the first Meeting held on October 7, 2004 remain valid for the present Meeting.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

II (00130/755/36) The Board of Directors.

S.L. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 53.009.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 février 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00179/755/17) Le Conseil d'Administration.

BANCO AMBROSIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 6.436.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 14 février 2005 à 11.00 heures à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport des liquidateurs.
- 2. Désignation d'un commissaire à la liquidation.
- 3. Fixation de la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la clôture de la liquidation.

Pour BANCO AMBROSIANO HOLDING S.A.

Signature

II (00195/250/16)

BEPOFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.920.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société BEPOFICO S.A., tenue le 10 janvier 2005, il n'a pas pu être délibéré sur le point 5 à l'ordre du jour, à savoir la «Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915», par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur ce point, messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 février 2005 à 16.00 heures au siège social, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 2. Divers.

II (00084/655/15) Le Conseil d'Administration.



TON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon. R. C. Luxembourg B 72.953.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, le 16 février 2005 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Transfert de siège,
- 6. Divers

II (00107/833/18)

Le Conseil d'Administration.

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held on February 21, 2005 at 11.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting of May 5, 2004 has not been able to validly deliberate on this point of the agenda, as the legally required quorum was not represented. This assembly validly deliberates whatever proportion of capital is represented.

II (00073/534/14) The board of directors.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND SICAV,

Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 54.095.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 15. Februar 2005 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. September 2004.
- ${\bf 3.} \ Entlastung \ der \ Verwaltungsratsmitglieder \ und \ des \ Abschlusspr\"{u}fers.$
- 4. Verschiedene Ernennungen.
- 5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 10. Februar 2005 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg.

II (00105/755/23) Der Verwaltungsrat.

WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 90.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à



l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 14 février 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Elections statutaires:
- 5 Divers

Pour le Conseil d'Administration Signature

II (00208/1161/18)

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 74.468.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 15 février 2005 à 16.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00227/000/18) Le Conseil d'Administration.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 15 février 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Modification des Articles 3, 16, 23 et 29.
 - Plus particulièrement, la modification de l'Article 16 spécifie les investissements permis pour la SICAV en ces termes:

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles prévues et adoptées par le Conseil d'Administration pour les investissements de chaque compartiment.

Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres valeurs autorisées par la Partie 1 de la loi du 20 décembre 2002 dans lesquelles les investissements seront faits.

Dans les limités de ces restrictions, le Conseil d'Administration pourra décider que les avoirs de chaque compartiment seront investis:

- (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE);
- (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'UE: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;



- (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;
- (v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus (i) ou (iii) ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus sub (ii) ou (iv), et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission:
- (vi) jusqu'à 100% des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, à condition que ces valeurs et instruments du marché monétaire appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission puissent excéder trente pour cent du montant total;
- (vii) en parts ou actions d'OPCVM agréées conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») tels que définis par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et dans les limites déterminées par cette même loi et la réglementation en vigueur;
- (viii) en tous autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le Conseil d'Administration sous l'observation des restrictions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Aucune commission d'émission, d'acquisition, de remboursement ou de rachat ne peut être mise à charge de la Société lorsque les opérations porteront sur des actions/parts d'un OPC avec lequel la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle. Par ailleurs, aucune commission de gestion ou de conseil ne peut non plus être prélevée sur la portion des avoirs qui sont investis dans de tels OPC. Suppression du paragraphe suivant:

L'acquisition de parts d'un autre OPC avec lequel la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte n'est admise que dans le cas d'un OPC qui, conformément à son règlement de gestion ou ses statuts, s'est spécialisé dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier.

- Plus particulièrement dans l'Article 23 la méthode d'évaluation des instruments financiers dérivés et des OPCVM et autres OPC est précisée. Ajout des points 5), 6) et 7) en ces termes:
- 5) Les instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à un an sont évalués de la façon suivante (évaluation linéaire): le cours déterminant pour ces investissements sera adapté progressivement au cours de remboursement en partant du cours net d'acquisition et en maintenant constant le rendement qui en résulte. En cas de changement notable des conditions de marché, la base d'évaluation des instruments du marché monétaire sera adaptée aux nouveaux rendements du marché.
- 6) Les instruments financiers dérivés sont évalués au dernier cours connu aux bourses ou marché réglementé à cet effet ou, dans le cas de contrats de swaps de taux d'intérêt, au dernier taux connu sur les marchés où ces contrats ont été conclus.
- 7) L'évaluation des OPCVM et autres OPC sera effectuée sur base de la dernière valeur d'inventaire disponible des OPCVM et autres OPC sous-jacents.
- 2. Suppression de l'Article 27 nommant KREDIETRUST S.A. LUXEMBOURG comme gestionnaire.
- 3. Précision dans l'Article 28 (devenant l'Article 27) des modalités de fusion avec un OPC de droit étranger et du fait que toutes fusions s'opèrent sans commission de rachat telle que prévue dans le prospectus.
- 4. Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 février 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (00074/755/81) Le Conseil d'Administration.